

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉE 1910

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1910

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
M. Gros Long, correspondant, est promu chef de bataillon du génie.	6
M. F. Bruneton est honoré d'une médaille d'argent pour services rendus à la commission de ravitaillement.....	6
Décès de M. Louis Bard, félibre de Coupèu.....	6
Remerciements de M. Phœbus Jouve, élu membre non résidant.....	6
Compliments de M. Edmond Falgairolle, membre non résidant.....	7
SOCIÉTÉ D'ETUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES (38 ^e séance anniversaire).....	8
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BAVIÈRE, A MUNICH (Proposition d'échange des publications acceptée)....	8
Concours de 1909 sans résultat.....	9-51
Election des membres annuels du bureau. — Président, M. le chanoine Delfour; vice-président, M. le D ^r Delamare.....	9
Allocution de M. Maruéjol, président sortant.....	9

	Pages
Réponse de M. le chanoine Delfour, nouveau président.....	10
Succession Sabatier (Règlement définitif)	12-24
M. Phœbus Jouve, membre non résidant, prend séance.....	15
M. Léon Bouët, correspondant fait part du mariage de sa fille Marguerite.....	16
Nomination des commissions.....	16
Comptes du trésorier.....	18
Décès de M. Cheysson, membre honoraire	25-28
M. Gaston Darboux, membre honoraire, est promu Grand-Officier de la Légion d'honneur.. ..	26
III ^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE (Bruxelles, 14-22 mai 1910)	34-42
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — Programme des Concours pour l'année 1910 et les années suivantes	34
Deuil de M. de Laville, membre non résidant à Uzès (Décès de sa sœur).	34
M. Fernand Janin, Grand Prix de Rome (Architecture)... ..	37-75-78-119-130
Remise à huitaine de la séance ordinaire du 2 avril, veille de <i>Quasimodo</i>	37
Visite officieuse au nouveau local affecté à l'Académie dans l'immeuble de l'ancien Evêché (10 mars)..	40
Sont admis à la séance MM. les abbés Louis Martin, de Sommières ; Martin, de Nîmes ; Soulié et Figuière.....	41

	Pages
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE. — Programme des Concours pour l'année 1910.....	43
Deuil de M. <i>Paul Béranguier</i> , membre résidant (Décès de sa tante, <i>Mlle Démians</i>).....	47
ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND. — Programme des Concours des années 1910 et 1911	49
ACADÉMIE DE MACON. — Prix quinquennal de poésie (fondation <i>Joseph Marion</i>).....	49
ACADÉMIE DE MACON. — <i>Millénaire de la fondation de la célèbre abbaye de Cluny</i>	50-81
Décès de M. <i>Alexandre Agassiz</i> , du <i>Museum of Comparative Zoology</i> ..	50
Décès de M. <i>Renaud d'Avène</i> marquis des <i>Méloizes</i> , président de la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE	50
Séance publique annuelle. 51-54-59-60-63	
Concours de 1910. — Programme...	51
Concours de 1911. - Programme .	51
<i>Prix Jules Salles</i> (200 francs à M. F. Seguin)	52
SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX REIMS. — Echange des publications.....	53
M. le chanoine <i>Delfour</i> , président, délégué à la Commission du <i>Legs Boucher de Perthes</i> (année 1910)..	53
M. l'abbé <i>Jules Martin</i> , de <i>Sommières</i> , élu membre honoraire.....	54-58
Excursion à <i>Villeneuve-lès-Avignon</i> , organisée par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES	62

	Pages
M. Puel remercie de sa récompense pour don au Musée épigraphique.	63
Erection à Paris d'un <i>monument à nos GLOIRES COLONIALES</i>	63
Renvoi au 1 ^{er} juillet de la séance ordinaire du 25 juin	64
M. <i>Robert Challet</i> (Legs Maumenet) obtient le 2 ^e prix de violoncelle au Concours du 30 juin (Conservatoire de Paris)	65
Décès de M. <i>Charles Domergue</i> , membre non résidant, de Beaucaire.	65
Sur le projet d'un <i>monument à Gaston Boissier</i>	68
M. l'abbé <i>Nicolas</i> est nommé <i>chanoine titulaire</i>	75
Deuil de M. <i>Jean Bosc</i> . — Décès de sa mère M ^{me} <i>veuve Bosc</i> , née <i>Clarisse Brès</i>	75
Vacances trimestrielles	76
Distribution des <i>Mémoires et Bulletin de 1909</i>	77
M. <i>Jules Gal</i> , membre non résidant, est fait <i>chevalier de la Légion d'honneur</i>	78
M. le <i>chanoine Contestin</i> est nommé <i>chanoine honoraire du chapitre de la Métropole de Rouen</i>	78
80 ^e anniversaire de <i>Mistral</i>	78
M. <i>Paul Révoil</i> , membre honoraire, ambassadeur à Madrid, est placé dans le cadre de la disponibilité ; il devient directeur de la Banque Ottomane	78-143
M. <i>Dessaux</i> , membre non résidant, est nommé directeur du Lycée français de Monaco	78

	Pages.
Fêtes en l'honneur de M. <i>Léon de Berluc-Pérussis</i> , ancien membre de la Compagnie	78
Deuil de M. <i>Clavel</i> : Décès du jeune <i>Périllier</i> , son arrière-petit-fils....	79
Décès de M. <i>Léopold Delisle</i> , beau-frère de M. <i>Gaston Boissier</i>	79
Remplacement de M. <i>Charles Domergue</i> , membre non résidant, de Beaucaire. — Election de M. <i>Lacroix</i> , de Beaucaire.....	80-115-119-131
<i>Scottish Exhibition of National History, Art, and Industry</i> (Glasgow, 1911).....	80
1 ^{er} Congrès international d'Entomologie (Bruxelles, 1 ^{er} -6 août 1910)..	80
SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, à propos des fouilles archéologiques	81-130
49 ^e Congrès des Sociétés savantes, à Caen, en avril 1911.....	83
M. <i>Emile Reinaud</i> réélu bâtonnier de l'ordre des avocats.....	88
Décès de M. le pasteur <i>Addi</i> , membre honoraire, héritier de M. <i>Jules Salles</i>	88
M. <i>Mazauric</i> à propos de la <i>Tombe des Porcelets</i>	88
M. <i>Mazel</i> sur l'acquisition d'une toile religieuse par la ville. — M. <i>La Haye</i>	102 104
35 ^e Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements (à Paris, 1911)	103
La municipalité et le mobilier de l'Académie	103
Mariage de Mlle <i>Marthe Desbans</i> , petite-fille de M. <i>Clavel</i>	104

	Pages
M. Robert Michel élu membre hono- raire.....	105-114
LIGUE DE SAUVEGARDE DES MONU- MENTS ET EGLISES DE FRANCE.....	109
Mariage de Mlle Coulon ...	113
M. Loubières admis à la séance..	117-138
Mgr Béguinot, membre honoraire ; son cinquantenaire sacerdotal.	118-128
Deuil de M. Deloche : Décès de Mme Margier.....	129
Décès de M. Louis Bruguiier-Roure, membre non résidant , de Pont- Saint-Esprit.....	129-141
M. Joseph Déchelette, élu membre ho- noraire.....	130-144
M. Mazel sur la publication de poé- sies posthumes de Tourniquet....	130
Election de M. Pierre Guérin, cor- respondant.....	131-138
Jubilé sacerdotal de M. le chanoine Nicolas.....	139
M. l'abbé Bonnefoi est nommé cha- noine titulaire.....	139
M. Poinso, nommé au Lycée de Marseille, devient membre non ré- sidant.....	139
Démission de M. Camille Ferry, membre résidant. — Il est nommé membre honoraire.....	140
Congrès préhistorique en août 1911.	143
Commission du Legs Maumenet.....	143
M. Joséphin Péladan, élu membre ho- noraire.	145

ARCHÉOLOGIE

M. MAZEL : Une <i>Tourmagneta</i> dans notre antique cité.....	52
---	----

	Pages
M. MAZAURIC : <i>Les Souterrains des Arènes de Nîmes</i>	63

DROIT

M. E. REINAUD : <i>Utilisation du Rhône pour les forces motrices et l'irrigation</i> (Thèse de doctorat de M. Paul Reinaud).....	76
--	----

HISTOIRE

M. BRUNETON : <i>Un livre de raison de 1719 et années suivantes</i>	26
M. CLAVEL : <i>Histoire du Christianisme</i>	39 47-54-115
M. l'abbé H. GRANGE : <i>Sommaire des Bulles pontificales du XIV^e siècle</i>	69-83
M. MAZEL : <i>Visite à l'aqueduc romain découvert au chemin de Courbessac</i>	70
M. Henri ROUX : <i>Voyage du duc d'Orléans dans les Cévennes en 1832</i>	70
M. BONDURAND : <i>L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis</i> (Thèse de M. Robert Michel)...	84
M. BRUNETON : <i>Promenade à Saint-Guilhem-du-Désert</i>	89
M. DELAMARE : <i>La Salle ; Les Lasal-lois, leurs origines, par le Dr Louis Malzac</i>	94
M. DE POUGNADORESSÉ : <i>Correspondance inédite du marquis de la C..., entre 1766 et 1785</i>	105

	Pages
M. Michel JOUVE : <i>Notes d'un consul d'Avignon pendant l'occupation française de 1688-1689</i>	107
M. DE POUGNADORESSE : <i>Le rétablissement du siège épiscopal de Nîmes sous la Restauration</i>	136
M. LOUBIÈRES : <i>Histoire des finances</i> .	145

LITTÉRATURE

M. le chanoine DELFOUR : <i>Virgile</i> ...	23
M. MAURIN : <i>L'Académie française sous l'ancien régime d'après Gaston Boissier</i>	26-61
M. Michel JOUVE : <i>Voyage humoristique du peintre Jules Laurens</i>	27
M. le chanoine DELFOUR : <i>Chantecler</i> .	35
M. A. COULON : <i>De l'éloquence judiciaire et du barreau sous le second Empire</i>	47
M. POINSO : <i>Chantecler, la langue et la versification</i>	48-74
M. le chanoine DELFOUR : <i>Rivarol</i> .	52-60
M. MARUÉJOL : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie en 1909</i>	59-60
M. CLAUZEL : <i>Rapport sur les concours et legs</i>	59-61
M. le chanoine DELFOUR : <i>Un essai de définition du patriotisme nîmois</i>	75
M. POINSO : <i>La crise du français</i>	85
M. Gustave FABRE : <i>Heures d'Algérie</i> , de M. Léon Maury.....	131

PHILOSOPHIE

M. l'abbé Louis MARTIN : <i>La Liberté</i> .	43
M. TRIAL : <i>Un philosophe inconnu, J.-J. Gourd</i>	126

POÉSIE

	Pages
M. P.-H. BIGOT : <i>Noël d'après Saboly</i>	14
M. R. FÉVRIER : <i>Huit petits poèmes chinois (imitations françaises)</i>	16-61
M. E. REINAUD : <i>Un jeune félibre languedocien, Paul Carrière</i>	38
M. CLAVEL : <i>Hymne à la pluie, de M. Charles Sarrus</i>	44
M. Jean RENOARD : <i>Le Grillon</i> ...	60
M. Phœbus JOUVE : <i>A la mémoire d'Emile Trolliet. — Vierge qui mourras femme. — Les jours</i>	73
M. E. REINAUD : <i>Un drame en vers d'après Chateaubriand. — Le dernier des Abencérages</i>	115
M. P.-H. BIGOT : <i>Per Toussant. — Li Bourgadieiro à Bigot</i>	116
M. P.-H. BIGOT : <i>Lou paure e lou curat</i>	116

SCIENCES

M. le chanoine BONNEFOI : <i>Les comètes de Drake et de Halley</i>	23
M. Albert ROUX : <i>La peur des comètes, la fameuse Halley</i>	26
M. Gérard LAVERGNE : <i>Les aéroplanes</i>	59
M. BRUNETON : <i>L'Or, richesse nationale, de M. Wampach</i>	119

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 8 janvier 1910

Présents : MM. Maruéjol, Chanoine Del-four, *présidents successifs* ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Lavergne, Jouve, Chanoine Bonnefoi, La Haye, Puech, Donnedieu de Vabres, Poinso, Mazauric, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1909 est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis la réunion dernière.

Il y a lieu de signaler le numéro 85 (janvier 1910) des *Annales du Midi*, qui porte, à la page 85, un compte rendu par M. Albert Meynier de la publication, faite par notre confrère M. Michel Jouve, de la *Correspondance intime du conventionnel Ro-*

vère avec Goupilleau (de Montaigu), en mission dans le Midi après la Terreur (1794-1795).

Il dépose également l'hommage suivant adressé par la veuve du confrère regretté :

Notices biographiques. — Discours prononcé aux obsèques. — Titres et travaux du DOCTEUR JULES REBOUL (1858-1908).

M. le secrétaire note les événements qui intéressent la Compagnie.

M. le capitaine du génie *Gros Long*, correspondant, est promu chef de bataillon et maintenu en résidence à Nîmes.

M. *F. Bruneton* a été honoré d'une médaille d'argent pour services rendus à la commission de ravitaillement.

M. *Louis Bard*, félibre di Coupèu, est décédé à Nîmes, le 1^{er} janvier courant, dans sa 83^e année. S'il n'appartenait pas à l'Académie, il y était fort connu et estimé. Ses poésies y avaient souvent été lues et appréciées. Sa modestie l'avait seule tenu en dehors de notre confraternité. Frédéric Mistral le tenait en haute estime. Son œuvre poétique est considérable ; plusieurs de ses compositions ont été mises en musique et sont restées très populaires, notamment « La Charité » du regretté maëstro Eugène Arnaud.

M. le secrétaire communique la lettre de remerciement de M. *Phœbus Jouve*, récemment élu membre non résidant.

« Saint-Gilles, le 27 décembre 1909.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» Rentrant de Nîmes où j'ai passé les

fêtes de la Noël, je prends seulement aujourd'hui connaissance de l'aimable lettre par laquelle vous voulez bien m'informer que l'Académie m'a élu au siège de membre non résidant, laissé vacant par le décès de Monsieur Lombard-Dumas.

» Je m'empresse d'offrir à votre Compagnie l'hommage de ma profonde et confuse gratitude pour la haute faveur qu'elle a daigné me témoigner. Le nom même de l'éminent savant auquel j'ai l'honneur de succéder rehausse encore le témoignage si flatteur que je reçois de ses pairs. Il impose un rapprochement qui, en accentuant l'inégalité des mérites, précise le caractère de particulière bienveillance qui s'attache au choix de son successeur.

» Je vous serai infiniment obligé d'être, auprès de Messieurs le Président et les membres de l'Académie, l'interprète des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le secrétaire perpétuel, votre très humble et très déferent confrère.

» Phœbus JOUVE. »

M. le secrétaire communique l'aimable lettre de M. Edmond Falgairolle, membre non résidant.

CABINET Montpellier, le 27 déc. 1909
du
Procureur de la République

« Monsieur le secrétaire perpétuel
et cher confrère,

» Je vous remercie bien sincèrement de l'envoi des *Mémoires* et des *Bulletins* de l'Académie que vous avez bien voulu me

faire. J'ai profité de la journée d'hier, dont je disposais absolument, pour parcourir très rapidement les *Bulletins* des séances de notre Compagnie. J'ai vu de nouveaux membres très érudits, très connus, très sympathiques ; mais, à côté de nos nouveaux confrères, combien d'autres disparus, pendant cette décade, et, dois-je dire sans blesser personne, des bons, des meilleurs même ! Que d'événements en quelques pages, en quelques lignes ! Il m'a semblé que je les avais vécus avec vous, tellement j'aime à me rappeler les bonnes séances de jadis où, Benjamin, j'apprenais de nos maîtres à connaître les richesses de notre sol romain, les beautés de notre littérature et les documents de notre histoire locale.

» Je lirai avec la plus grande attention les *Mémoires* dont les volumes ont pris une place privilégiée dans ma bibliothèque.

» C'est vous dire, au déclin de cette année, que je suis toujours de cœur avec vous tous et que je vous prie de vouloir bien agréer pour vous et nos chers confrères mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

Ed. FALGAIROLLE. »

Enfin, M. le secrétaire transmet l'invitation suivante adressée à l'Académie, le 8 janvier 1910, par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES, pour sa 38^e séance anniversaire, laquelle aura lieu le samedi 15 courant, à 8 heures 1/2 du soir. Le programme est joint à cette invitation.

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BAVIÈRE, A MUNICH, propose et sollicite l'échange des publications, qui est accordé.

M. *le secrétaire* avise, en dernier lieu, l'Académie, que le délai du Concours de 1909 est expiré et que le 31 décembre, limite extrême, est arrivé sans qu'aucun mémoire ait été produit.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres annuels du bureau.

Le premier scrutin ouvert donne, sur 19 votants, 18 voix à M. *le chanoine Delfour*, et un bulletin blanc. M. *le chanoine Delfour* est, en conséquence, proclamé *président* pour l'année 1910.

Un second scrutin, auquel prennent part 19 votants, donne 19 voix à M. *le docteur Delamare*, qui est, par suite, proclamé *vice-président* pour cette année.

M. *Maruéjol* prononce alors l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Puisque vous venez de proclamer solennellement la déchéance de votre ancien Président, ce qu'il a de mieux à faire est, à coup sûr, de disparaître le plus vite possible et sans demander son reste. Laissez-moi vous avouer cependant que je ne quitte pas sans quelque regret ce vieux et glorieux fauteuil : on se plie si facilement à la douce habitude des prérogatives et des honneurs attachés à l'exercice du pouvoir ! Et puis, il est si agréable de présider une Compagnie comme la vôtre ! Les besognes vraiment utiles sont exécutées, vous savez avec quelle perfection, par les membres perpétuels ou pseudo-perpétuels du bureau — un Bibliothécaire aussi aimable qu'érudit, un Trésorier.... de tout repos, un Secrétaire adjoint

qui inventerait les occasions de prouver son zèle, un Secrétaire perpétuel dont la sollicitude éclairée s'étend à tous les détails du service — de sorte que le Président, si bien entouré, n'a rien à faire : pendant un an, Messieurs, roi fainéant avec délices, je n'ai rien fait. Il y a bien nos séances à présider ; mais vous apportez ici tant de courtoisie, de bienveillance réciproque et de naturelle discipline, que votre Président ne risque guère de fêler la sonnette, pacifique et illusoire, insigne de son autorité : il a tout l'honneur de régner sans se donner la peine de gouverner. Vous avez même poussé l'amabilité jusqu'à m'épargner, avec une louable obstination, les ennuis et la tristesse des oraisons funèbres : les membres résidants ont fait preuve d'une admirable vitalité ; aucun de vous, Messieurs, n'a voulu mourir. Je vous en remercie, je vous en félicite et vous conseille de persévérer dans ces bonnes dispositions. Mais je ne voudrais pas usurper plus longtemps des fonctions qui ont cessé d'être les miennes et je remets le soin de vos destinées, sans plus de phrases, entre les mains expertes de votre élu de ce soir, M. le chanoine Delfour.

» Notre distingué confrère conduira certainement la nef académique avec plus d'habileté et d'élégance que je n'ai su le faire : je lui souhaite simplement d'être aussi heureux que moi et de conserver intact, pendant son consulat, le précieux dépôt que je lui confie. »

M. le chanoine Delfour, ayant pris place au fauteuil de la présidence, que lui cède M. Maruéjol, dit ensuite :

« Messieurs,

» Si dans les remerciements que je dois à

mon prédécesseur perçe une certaine vivacité d'admiration, la pensée ne vous viendra pas, j'en suis sûr, de l'attribuer au parti pris politique. — C'est que — pour employer une expression qui est semi officielle parmi nous — encore que M. Maruéjol ne soit pas un membre extraordinaire de notre Académie, il a un talent qui n'est point ordinaire. Vous est-il arrivé de perdre quelques après-midi au Palais-Bourbon ? Pour mon compte, je me suis offert ce luxe plusieurs fois. Eh bien, en toute sincérité, je n'ai jamais rien entendu de plus naturel, de plus prompt ni de plus brillant, en un sens, que les improvisations de notre confrère.

» Heureusement, si M. le Président Marmaruéjol a vécu, M. Maruéjol helléniste, M. Maruéjol critique de Ménard, M. Maruéjol archéologue, M. Maruéjol prêtre du dieu Nemausus nous restent. Il n'y a donc rien de changé dans la vie ordinaire de nos réunions.

» Messieurs, je vous remercie du très grand honneur que vous avez bien voulu me faire en me nommant votre président. Mais vous trouverez légitime sans doute que je ne cherche point à m'en faire accroire en formulant de véhémentes protestations de dévouement à la chose académique. Nous avons une constitution qui a fait ses preuves, nous avons un conseil des anciens en qui réside toute sagesse, nous avons des membres perpétuels en fait ou en droit qui savent prévoir, c'est-à-dire gouverner.

» Vous venez de nommer un vice-président très averti des choses de la science et de la littérature : voulut-il commettre des imprudences et tenter des aventures, votre président en serait fort empêché.

» C'est pourquoi, je me rassure à me sentir entouré de tant de forces directrices et tutélaires. J'oublie délibérément tout ce qui me manque et c'est en toute liberté d'esprit que je vous souhaite à tous, Messieurs, une bonne et heureuse année. »

M. le président prévient que les commissions annuelles seront désignées dans la prochaine séance.

M. le secrétaire informe l'Académie que M. Léon Flaissier, notaire, liquidateur judiciaire (succession Sabatier), l'a avisé que « les hoirs Huguet doivent verser... les » fonds revenant à l'Académie pour la nue » propriété et à Mlle Fanny Mathieu pour » l'usufruit. Pour me permettre d'en faire » l'emploi, ajoute-t-il, il faut que je fasse » signer tout d'abord l'acte d'acceptation » par l'Académie. » Il demande, à cet effet, une délibération permettant de signer les actes d'acceptation et de quittance.

En conséquence, l'Académie a pris la délibération suivante :

« L'Académie de Nîmes confère à :

» M. le chanoine Delfour, président (annuel),

« M. P. Clauzel, secrétaire perpétuel,

» Et M. F. Bruneton, trésorier,

» A chacun en sa qualité précitée,

» Tous pouvoirs et toutes délégations nécessaires à l'effet d'intervenir dans tous actes notariés qui contiendront acceptation par l'Académie de Nîmes, établissement reconnu d'utilité publique par décret du 11 décembre 1871, aux clauses et conditions énoncées, le legs fait à son profit par M.

Ernest Sabatier, propriétaire, domicilié à Nimes, y décédé, le 15 décembre 1881, suivant son testament olographe, en date, à Nimes, du 1^{er} juin 1881, déposé au rang des minutes de M^e Grill, notaire à Nimes, le 22 décembre 1881, en vertu d'une ordonnance rendue le 16 du même mois par M. le Président du tribunal civil de Nimes, legs grevé de l'usufruit viager, en vertu du testament précité, au profit de Mlle Françoise dite Fanny Mathieu, fille majeure, sans profession, demeurant à Nimes ; le dit legs consistant en la part revenant à M. Sabatier, testateur, dans la succession de Mme Marie-Jeanne-Zoraï Teulon, en son vivant, épouse de M. François-Gaston Huguet, demeurant à Nimes, y décédée, le 26 août 1878, ou en la somme équivalente à la dite part, à charge par l'Académie d'affecter les revenus de cette somme au paiement de la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au Lycée de Nimes ou à une Ecole de l'Etat,

» L'Académie de Nimes dûment autorisée à accepter le dit legs en vertu d'un décret du Président de la République française rendu sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, le 5 février 1902,

» Le montant du dit legs ayant été déterminé et fixé dans les procès-verbaux de liquidation et partage de la succession de Mme Huguet, née Teulon, dressés par M^e Flaissier, notaire à Nimes (à ce commis), les 30 mai et 14 décembre 1908, dûment homologués et devenus définitifs,

» Toucher et recevoir de qui il appartiendra et conjointement avec Mlle Mathieu, usufruitière, le montant du dit legs,

» Donner toutes quittances et décharges valables,

» Employer le montant du dit legs, conformément aux prescriptions du décret d'autorisation, en l'achat d'une rente 3 0/0 sur l'Etat français au nom de Mlle Mathieu Françoise, dite Fanny, pour l'usufruit, la nue propriété à l'Académie de Nîmes, société reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 11 décembre 1871,

» Mentionner sur l'inscription la destination des arrérages à compter du décès de l'usufruitière,

» Faire tous exposés dans l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes déclarations et affirmations s'il y a lieu. »

» Copie certifiée, 15 janvier 1910, par M. P. Clauzel, secrétaire perpétuel. »

La lecture annoncée est celle d'une poésie de M. P.-H. Bigot, correspondant : NOËL, d'après Saboly. En l'absence de l'auteur, M. Jouve en donne connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 22 janvier 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Bruneton, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Robin, chanoine Bonnefoi, Poinso, Raphel, Mazaauric, chanoine Nicolas, Bérenguier, Bosc, *membres résidants* ; Phœbus Jouve, *membre non résidant* ; Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. le *président*, souhaitant la bienvenue à M. Phœbus Jouve, récemment élu, qui prend séance, dit en substance :

« Messieurs, je suis heureux de saluer
» notre nouveau confrère : nous savons tous
» combien il est prosateur spirituel, poète
» délicat, homme de relations agréables.
» Il est, pour moi, presque un parent, un
» excellent ami. Je suis charmé de le voir
» parmi nous et de le féliciter de son entrée
» dans notre Compagnie. »

M. Phœbus Jouve, très sensible aux compliments de M. le *président*, renouvelle à l'Académie les remerciements qu'il s'est empressé d'écrire à M. le *secrétaire perpétuel* en réponse à la notification de son élection. Il fera de son mieux pour manifester sa reconnaissance de l'honneur qui lui a été conféré et pour justifier le titre dont il a été honoré.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées depuis la dernière séance.

M. Léon Bouët, correspondant, fait part du mariage de sa fille, Mlle Marguerite Bouët, avec M. Gustave Bouët. La bénédiction nuptiale sera donnée, le lundi 31 janvier, à midi, en l'église Saint-Eugène, rue Sainte-Cécile, à Paris.

En observation de l'art. 59 du règlement, M. le président désigne de la façon suivante les commissions.

FINANCES ET PUBLICATION : MM. Deloche, Clavel, Maurin, Lavergne, Robin.

CONCOURS : MM. Gustave Fabre, Puech, Poinso.

LEGS MAUMENET ET JULES SALLES : MM. Doze, Clavel, Mazel, Maurin, Reinaud, Maruéjol, Allard, Barral, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon.

PRÉSENTATION : MM. les anciens présidents.

On passe aux lectures annoncées.

M. Clauzel présente la contribution littéraire, pour cette année, de M. Raymond Février, membre non résidant : huit petits poèmes chinois (imitations françaises) : *Salut à la ville de Nankin.* — *En face du vin.* — *A un ami qui partait pour un voyage lointain.* — *Tristesse.* — *Chanson à boire.* — *Une femme fidèle à ses devoirs.* — *La pluie de printemps.* — *La chanson du Nénuphar.*

M. Clauzel ajoute à cette lecture quelques souvenirs et observations sur les précédents volumes de poésies publiés par M.

Raymond Février. Il donne lecture d'extraits de remerciements élogieux qui ont été, jadis, adressés à l'auteur, notamment par Sully-Prudhomme, François Coppée, Henri de Bornier, Jean Aicard, vicomte Melchior de Vogüé, Jean Richepin, Frédéric Mistral, Jules Claretie, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 février 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, de Pognadoresse, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, *membres résidents* ; Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques que les sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il dépose l'ouvrage suivant dont il fait hommage, au nom de l'auteur :

Paul-Henri BIGOT : *Des traces laissées en Provence par les Sarrasins*. (Etude couronnée par le Félibrige parisien.)

M. le *secrétaire* dit que la *commission des finances* s'est réunie, le jeudi 3 février courant, à 4 heures de relevée.

Etaient présents : MM. le chanoine Delfour, Clauzel, Jouve, Bruneton, comte de Balincourt et Robin (Deloche, excusé). Elle s'est occupée des comptes de M. le trésorier.

M. Bruneton a la parole pour la lecture

du *compte rendu financier de 1909*, qu'il a soumis à la commission. Il dit :

« Messieurs,

» Aux termes de l'article 40 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu financier de la Compagnie pendant l'exercice de 1909.

Chapitre I. — Compte ordinaire

Les recettes se sont élevées à fr.	2.936 85
Les dépenses ont atteint, . . .	2 331 70
laissant un solde disponible de.	<u>605 15</u>

Détail des recettes

37 cotisations de membres résidants. (Jetons B. 303, jetons A. 9 représentant fr. 183) numéraire	927 »
23 cotisations de membres non résidants	345 »
28 cotisations de correspondants	280 »
5 diplômes	50 »
Subvention du conseil général	600 »
Subvention du conseil municipal	500 »
Remboursement par la mairie (séance publique)	88 85
Vente de volumes	85 »
Vente de jetons	18 »
Intérêts du compte courant (Arnaud et Cie)	43 »
<u>Total des recettes</u>	<u>2.936 85</u>

<i>Report</i>	2.936 85
Solde en caisse au 31 décembre 1908.....	519 70
Solde du compte courant Arnaud et Cie au 31 décembre 1908	2.270 55
Total de l'actif.....	<u>5.727 10</u>

Détail des dépenses

Teissérès, concierge de la mairie (ses honoraires)..... fr.	200 »
Teissérès, remboursement de frais divers.....	35 85
Souscription au monument de Mistral.....	50 »
Abonnement à la <i>Revue du Midi</i>	10 »
Abonnement aux <i>Annales du Midi</i>	12 »
50 jetons argent pour concours	106 15
Ecrins id.....	30 80
Margraf, ses honoraires.....	100 »
Margraf, compte de reliures..	55 »
Séance publique.....	19 50
Compte de M. Chastanier, imprimeur.....	1.659 »
<i>Journal des Savants</i> (7 fascicules).....	19 »
Dorure de 2 médailles.....	10 »
Dépenses diverses (encaissements, timbres, etc.).....	<u>24 30</u>
Total des dépenses.....	2.331 70
Solde en caisse au 31 décembre 1909.....	240 85
Solde à nouveau du compte courant.....	3.154 55
Total égal.....	<u>5.727 10</u>

Chapitre II. — Compte des jetons

Jetons argent Æ. Solde 26, rentrés 9, total 35. Distribués 22, vendus 5, solde 8. Total égal 35.

Jetons bronze Æ. Solde 52, rentrés 457, total 509. Distribués 467, vendu 1, solde 47, 6 jetons n'ont pas été réclamés.

420 jetons Æ ont été distribués aux 22 séances, ce qui accuse une présence moyenne de 18 membres comme l'année dernière. 47 jetons ont été remis aux quatre séances des commissions, présence moyenne 12.

Jetons argent pour concours. Solde 3, reçus de la Monnaie 50, total 53. Distribués 19, solde 34.

Jetons bronze pour concours sans changement sur le dernier exercice.

Chapitre III. — Compte de réserve

Ce compte possède 80 fr. rente russe 4 0/0 représentant un capital de 2.044 fr. 50 et 6 obligations P. L.-M., achetées au prix de 433 fr. 85, représentant un capital de 2.603 fr. 35.

Le solde au 31 décembre 1908 était de... fr. 1.410 35

Il a été encaissé pour arrérages 160 10

Total fr. 1.570 45

Il a été remis à M^e Coularou pour la succession Sabatier. . . 1.500 »

Solde disponible..... fr. 70 45

Chapitre IV. — Fondation Maumenet

Cette fondation dispose d'un capital de 86.406 fr. 70 représenté par un titre de rente 3 0/0 de 2.533 fr.

Il y avait au 31 décembre 1908 un solde net de..... fr.	1.521 50
Il a été encaissé pour arrérages	2.533 »
soit une disponibilité de.... fr.	<u>4.054 50</u>
Il a été accordé 10 bourses s'élevant à.....	2.500 »
laissant un solde à nouveau de f.	<u>1.554 50</u>

Chapitre V. — Fondation Jules Salles

Cette fondation dispose d'un capital de 10.138 fr. 05 représenté par un titre de rente 3 0/0 de 300 fr.

Il y avait au 31 décembre 1908 un reliquat de.....	625 »
Il a été encaissé pour arrérages	300 »
Formant une disponibilité de..... fr.	<u>925 »</u>
Il a été attribué deux prix ensemble de.....	300 »
Laissant le même solde disponible de.... fr.	<u>625 »</u>

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de ce rapport. »

Les conclusions de la commission, qui

tendent à l'adoption de ces comptes, sont unanimement approuvées.

M. le président proclame cette décision et ajoute : « L'éloquence des chiffres est » telle et l'exposé de M. le trésorier si lumineux, qu'ils témoignent clairement de » la sagesse de son administration. Je ne » saurais faire mieux et plus que d'ajouter » mes remerciements à ceux que notre ratification reconnaissante vient de donner à » sa gestion. »

On passe aux lectures.

M. le chanoine Bonnefoi a étudié et développé d'une façon fort savante le sujet tout d'actualité : *Les Comètes de Drake et de Halley*.

M. le chanoine Delfour a communiqué son *Etude littéraire sur Virgile*, qu'on a appelé « le premier écrivain du monde » et qu'il considère « comme écrivain ». Virgile, jusqu'ici, avait été comparé avec ses émules grecs, principalement Sophocle ; et, parmi les poètes français, c'est surtout à Racine qu'on l'avait opposé. Aujourd'hui, on le campe en face des poètes modernes, Victor Hugo en particulier ; et la comparaison, d'après M. le chanoine Delfour, n'est pas favorable à notre grand génie épique.

Nul, mieux que Virgile, n'osa tracer, en quelques vers, un tableau champêtre, une impression poétique ; nul n'a mieux su mettre en vive lumière « les larmes des choses. »

Et, non content d'être un grand poète dans ses églogues, il se montre, dans l'Enéide, philosophe, profond historien,

érudit archéologue. On y trouve même les théories médicales de son temps.

Virgile, un peu délaissé, aujourd'hui, a trouvé en M. le chanoine Delfour un défenseur délicat; convaincu, éloquent et connaissant à fond son sujet.

A l'annonce de ce sujet, on était tenté de dire, en parodiant légèrement la première phrase des « Caractères » de La Bruyère :
» Tout a été dit sur Virgile depuis 2,000
» ans qu'on le lit et que les littérateurs le
» commentent. » Après la lecture, on pense qu'il eût été fort dommage que M. le chanoine Delfour partageât cette opinion et qu'il ne rajeunît point le portrait.

Avant que la séance prenne fin, M. le secrétaire perpétuel fait connaître que, dans la liquidation de la succession Sabatier, M^e Flaissier, notaire, a fait régulariser l'acte d'acceptation avec décharge par l'Académie, ainsi qu'il avait été annoncé précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 février 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Michel Jouve, Robin, La Haye, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidents* ; Phœbus Jouve, *membre non résident* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

M. le secrétaire annonce le décès de M. Cheysson, *membre honoraire*.

Dans la séance du 12 février (*Journal officiel* du dimanche 20), M. Boutroux, président de l'Académie des sciences morales et politiques, fait connaître que M. Cheysson est décédé subitement à Leyzin (Suisse), le 7 février.

M. Poinso ayant manifesté le dessein de présenter quelques notes sur ce confrère, M. le secrétaire, antérieurement avisé de ce projet, n'ajoute rien à cette brève communication.

M. le secrétaire a noté, dans le *Journal officiel* du 18 février, cette nomination qui honore un de nos membres honoraires.

M. Gaston Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

En même temps, M. Gaston Darboux est nommé vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique, dont il était membre.

M. le secrétaire communique une note de quelques lignes adressées par M. Albert Roux, correspondant, de Sanilhac, sur *La peur des Comètes, La fameuse Halley*.

On passe aux lectures.

M. Maurin, à propos du dernier ouvrage (posthume) de M. Gaston Boissier : *L'Académie française sous l'ancien régime*, soumet à la Compagnie une étude des plus intéressantes sur notre illustre compatriote et sur son œuvre.

M. le président le félicite de son travail écrit avec toute son intelligence et tout son cœur. Il le prie de transmettre à sa famille l'expression du profond plaisir que la Compagnie a éprouvé à cette communication.

M. Bruneton donne connaissance d'extraits d'un livre de raison qui remonte à 1719 et s'étend ensuite à quelques années. On y trouve des observations précises sur la désastreuse dépréciation subie par le papier monnaie du système de Law. Ce livre de raison est de M. Martin, négociant à St-Hippolyte-du-Fort, grand-père de son beau-père, M. Moline. (*V. Revue du Midi*, 15 juillet 1910, page 437.)

M. Michel Jouve lit quelques pages d'un récit de voyage humoristique trouvé récemment dans les papiers du peintre Jules Laurens, né à Carpentras en 1825. Cette *Etude provençale* a été publiée par les soins de M. Jules Belleudy dans le *Provençal de Paris*. Elle contient des notes crayonnées au cours d'un séjour à Arles en 1875 : la description de l'auberge où se loge le voyageur, les propos pittoresques de l'hôtesse et de ses filles Miette et Léloun. A ce titre, elle constitue un document fort intéressant pour la connaissance du vieil Arles et du langage franco-provençal qu'y parlait le peuple dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il y est comiquement question d'un *chat angoula* (angora), compagnon choyé de l'hôtelière. Le dialogue entre elle et son client artiste donne une sensation très aiguë de la nature prise sur le vif. Un orage éclate : « Bou Diou ! le cier il é uni come une perle noâre ! Que tarabasteri !... n'en rayo dé bro d'aïgo ! Ei pas besoun d'ana à ja font !... »

M. Michel Jouve signale tout particulièrement quelques lignes où apparaît le souvenir de notre confrère Jules Salles, bienfaiteur de l'Académie, ami de Jules Laurens. Dans la salle d'auberge « au pavé de brique ou mavouns tout gondolé, aux murs blanchis à la chaux et au mobilier à peine de cabaret, un quinquet à huile éclaire fuligineusement dans un angle, l'unique dineur encore, ouvrier en blouse, le chapeau mou sur la tête, et voûté sur son assiette, *une lithographie d'Arlésienne par Jules Salles*, et la vieille hôtesse tricotant, besicles au nez... »

Jules Salles avait été un admirateur passionné de la beauté arlésienne. Il l'avait traduite en des œuvres dont quelques-unes figurent au *Museon arlaten* créé par le grand Mistral. La note de Jules Laurens nous révèle que ces œuvres avaient eu leur heure de popularité à Arles même. L'Académie est heureuse d'en trouver le témoignage dans l'*Etude provençale* de Jules Laurens. (V. *Revue du Midi*, 15 octobre 1910, page 644.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Poinso a été nommé à Marseille depuis la date de ce procès-verbal et avant son impression. Son étude sur M. Cheysson ne nous est pas encore parvenue. Pour saluer un si illustre défunt, il nous semble qu'il serait trop peu de mentionner qu'il honora longtemps notre Compagnie (*Correspondant*, 2 avril 1887 ; *membre honoraire*, 20 octobre 1906). Voici, à titre d'hommage utile, un bel article de M. Frantz Funck-Brentano, paru dans le *Gaulois*, qu'il nous paraît convenable de reproduire, pour honorer la mémoire de notre éminent compatriote et confrère.

Emile Cheysson

Qui saura dire la perte que la France vient de faire en celui dont les obsèques ont eu lieu la semaine dernière ? Il était l'un de ses enfants les plus nobles et les

plus généreux, l'un de ceux qui l'ont le mieux aimée. Il nous est enlevé d'une manière inattendue, presque subitement, demeuré jeune d'enthousiasme et d'activité, rêvant de faire plus de bien encore, de faire profiter plus largement encore ses concitoyens des trésors que tant de bonté, de travail et de science avaient mis en lui.

L'œuvre accomplie est immense, celle de l'ingénieur, celle de l'économiste, celle du sociologue. Est-il une de ces nombreuses entreprises collectives qui sont l'honneur et le réconfort de notre temps, où nous ne le trouvions au premier rang, souvent comme le créateur, d'autres fois comme directeur, toujours comme l'un des promoteurs les plus actifs ? Que ce soit la lutte contre l'alcoolisme ou contre la tuberculose, l'œuvre des habitations ouvrières ou du patronage des libérés, la mutualité ou l'enseignement ménager, partout Cheysson était là, et sans qu'on l'eût appelé, donnant du sien avec une activité sans pareille, avec une générosité qui ne comptait jamais. A ces œuvres d'aide sociale, que les théoriciens rendent si souvent arides, il apportait une grâce, un entrain juvénile, un esprit enchanteur. Les honneurs étaient venus à lui, depuis sa sortie de l'École polytechnique, successivement directeur du Creusot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Institut, membre des Académies étrangères, président d'honneur des plus importantes associations qu'il y eût en France ; mais les dignités le trouvaient de plus en plus simple et sans autre souci que de faire de plus en plus de bien, plus de bien encore.

L'influence d'Emile Cheysson a été multiple et ceux-là seuls qui l'ont suivie de près peuvent la mesurer. Parmi les nombreuses lois d'aide sociale, de prévoyance, de mutualité, votées depuis 20 ans, il n'en est peut-être pas une qui ne porte son empreinte. Professeur à l'École des mines et à l'École des sciences politiques, il a formé des générations de jeunes intelligences, s'efforçant de réaliser ce que son maître, Frédéric Le Play, n'avait cessé d'enseigner : le contact entre les classes dirigeantes et les classes ouvrières ; faisant comprendre aux futurs ingénieurs que leur ambition ne devait pas se borner à devenir d'habiles techniciens, mais qu'ils auraient à remplir, vis-à-vis de ceux qu'ils dirigeraient, des devoirs patronaux, où il leur montrait la partie la plus importante de leur tâche.

Dès les débuts de la lutte engagée contre la famille, celle-ci l'a vu parmi ses plus ardens défenseurs : autorité du père, intégrité du domaine familial, culte des traditions, voilà ce qu'il n'a cessé de prôner par son exemple. Il a augmenté le chef-d'œuvre de Le Play, « L'organisation de la famille », de cette célèbre monographie des Melouga, une merveille de pensée, de méthode et de style et dont le rayonnement a été si grand. N'ai-je pas entendu mon ami Henry Bordeaux, en parlant de son beau livre, « Les Roquevillard », dire à Emile Cheysson que la pensée lui en était venue en lisant « Les Melouga » ? Au reste, Bordeaux ne le rappelle-t-il pas dans sa préface ?

J'ai eu le rare bonheur de l'approcher, de vivre dans son intimité et de voir le charme, la grâce qui entouraient ce penseur, cet homme de bien. A conter une anecdote, il était incomparable et inépuisable. Jeunes gens et jeunes filles se groupaient autour de lui, répétant comme des enfants : « Encore, encore ! »

Il était de Nîmes, du Midi, et avait conservé du pays natal un goût très vif pour le jeu de boules. Il y apportait, jusqu'aux derniers jours de sa vie, un entrain, un intérêt et aussi une adresse qui ravissaient, et toujours le scintillement de son esprit enjoué. Et l'on s'arrêtait par moments à le regarder, quand il venait de lancer la boule d'une main adroite, rieur, attentif. « Voilà donc, se disait-on, l'un des plus savants sociologues de notre temps ! »

Il avait fait de belles études littéraires, une supériorité des grands ingénieurs d'autrefois. Il était demeuré latiniste : sa mémoire impeccable lui permettait de réciter par cœur des odes entières d'Horace ; et ceux mêmes qui n'y comprenaient rien étaient obligés de partager l'enthousiasme avec lequel, sur ses soixante-dix ans, il se récriait sur tel ou tel trait particulièrement heureux du poète.

Poète, il l'était au reste lui-même, composant des vers d'une facture facile et charmante à propos des mille événements de la vie, des fêtes de famille ou des émotions que les circonstances éveillaient en lui. Il voyageait sans cesse pour ses travaux d'ingénieur. Un soir, entre Angoulême et Poi-

tiers, un beau coucher de soleil, entrevu par la portière du wagon, se reflète en son âme, et, spontanément, c'est un sonnet :

LE CREPUSCULE

Le soleil disparaît derrière une colline,
De ses derniers rayons luttant contre le soir,
Le nuage de pourpre à mes yeux s'illumine
Et se change en rayon, en pagode, en manoir.

De leur feuillage épais, qu'un léger vent incline,
Les arbres sur le ciel se détachent en noir ;
L'horizon s'assombrit ; et lourdement chemine
Le cortège des bœufs rentrant de l'abreuvoir.

L'ombre gagne toujours et les masses confuses
N'offrent plus à mes yeux que des formes obtuses ;
Enfin tout disparaît dans le sein de la nuit.

Nuit sereine ! mon âme écoute ton silence,
Et, lasse des mesquins soucis du jour qui fuit,
Dans les champs infinis de l'idéal s'élançe.

Il était profondément pieux, d'une piété forte et tranquille, catholique convaincu. Cette forte religion, il la devait à sa mère qu'il vénérât ; et, ce qui est admirable, cette mère, qui avait formé un si bon catholique, était elle-même protestante. Mais elle avait épousé un catholique et avait pris l'engagement d'élever son fils dans la religion de son mari : « Et l'on ne dira pas que je n'ai pas tenu parole. » J'ai entendu moi-même Mme Cheysson mère parler ainsi. C'est une des plus fortes impressions de ma vie.

Parmi les poésies que j'ai sous les yeux, il en est d'intimes, d'émouvantes, inspirées par la femme admirable qui était devenue la compagne attentive de sa vie et qui, par son affection dévouée et active, a été la collaboratrice de ce grand labeur ; mais

ces vers sont d'un sentiment qui ne doit pas franchir le cadre de la famille. Je ne voudrais pas les transcrire.

Ce grand homme de bien n'est plus avec nous. Il y a quelques années, il prenait sa retraite comme ingénieur en chef des ponts et chaussées, atteint par la limite d'âge. Ses amis, ses élèves, ses collaborateurs lui offraient une œuvre d'art en témoignage de leur admiration. Et l'un d'eux, M. Clément Deltour, écrivait ces lignes :

« Ses amis espèrent qu'il consacrerà les loisirs de sa retraite à condenser dans un grand ouvrage les innombrables articles qu'il a semés dans les revues et les journaux et à donner la formule définitive de ses conclusions sociales. »

Toujours tout à tous, et prodiguant sans mesure ses forces, cet ouvrage fondamental, il n'avait pas eu le temps de le composer, et voici que la mort l'a pris au moment où il y mettait la main. Du moins, l'œuvre se réalise en la semence abondante créée par sa pensée ; elle s'est répandue autour de lui et germe de toute part.

Séance du 5 mars 1910

Présents: MM. le Chanoine Delfour, *président*; Clavel, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Raphel, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bérenguier, Bosc, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications reçues en échange des Sociétés correspondantes dans la quinzaine dernière.

Il y joint l'hommage suivant :

Galien MINGAUD : *Rapport sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES pendant l'année 1909 (37^e année).*

M. le *secrétaire* dépose la 8^e circulaire du III^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE (Bruxelles, 14-22 mai 1910), relative à l'organisation intérieure de la section de nomenclature systématique.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX a fait parvenir le programme de ses concours pour l'année 1910 et les années suivantes.

M. le *secrétaire* annonce que, le dimanche 27 février, s'éteignait, à l'hospice de Bagnols-sur-Cèze (Gard), une existence pleine de mérite. La Mère Scholastique de Laville

rendait sa belle âme à Dieu, à l'âge de 84 ans. Ancienne supérieure de l'hospice de Figeac (Lot), elle avait été autorisée à venir se reposer dans l'établissement tenu par ses compagnes de Nevers, ou de temps à autre elle pouvait se procurer le plaisir de voir son vénérable frère, M. le curé-archiprêtre d'Uzès. M. de Laville est membre non résident de la Compagnie. M. le président exprime ses plus vives condoléances à notre confrère éprouvé par ce deuil, et qu'un autre de nos confrères, M. le chanoine Contestin a accompagné aux obsèques. Cette cérémonie a revêtu un caractère à la fois austère et solennel.

M. le président annonce une conférence prochaine de M. l'abbé Martin, habitant Sommières, où il est aumônier, sur le *Libre arbitre, sa réalité et son mystère*. M. l'abbé Martin est un des esprits les plus distingués de notre département.

M. le président, chanoine Delfour, donne lecture d'une étude fort spirituelle sur l'œuvre récente de Edmond Rostand, *Chantecler*, plus spécialement sur ce passage : « L'Appel au jour ». Il compare éloquemment ce « Lever du soleil » avec les vers sur le même sujet, de Victor Hugo, de Racine et même de Hérédia. Ereintement académique sans restrictions, a paru à plusieurs cette critique littéraire parcellaire de la pièce discutée de Rostand.

L'idée première de cet épisode n'est pas nouvelle : elle se trouverait, entre autres, dans deux vers de Racine ; Victor Hugo aussi aurait écrit quelques centaines d'alexandrins sur le même thème ; et, d'après M. chanoine Delfour, la comparaison entre

Hugo et Rostand ne serait pas favorable à ce dernier. Hugo, qui, ici, est plus classique que romantique, nous peint le quadriges et les chevaux dont la crinière lance des flammes ou des étoiles; Rostand nous fait assister au réveil de la nature. D'aucuns ont semblé croire que mettre en parallèle les deux morceaux était peut-être un peu hardi.

Il ne paraîtra pas étonnant que cette étude ait été suivie d'une conversation un peu tumultueuse et d'une discussion animée. Beaucoup ont soutenu M. *le chanoine Delfour* dans ses conclusions plutôt défavorables à Rostand. Ceux qui ont défendu timidement Rostand étaient en petit nombre. Et cependant le critique s'attaquait à un des plus beaux passages de la pièce.

M. *Jean Bosc* dit quelque vers des *Romanesques* à titre de comparaison avec un fragment de *Chantecler*.

M. Henriot, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, dit, dans une conférence sur *Chantecler* : « Dans le lyrisme, M. » Rostand n'a pas d'égal présentement ; » dans une société où tout est fait pour » tuer la poésie, il conserve en lui la grande » flamme, et c'est une gloire dont il doit » pouvoir se contenter. Vous avez entendu » l'*Hymne au Soleil* et l'*Appel au Jour* ; ce » sont des morceaux qui deviendront clas- » siques. De quelle pièce contemporaine » pourrait-on en dire autant ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mars 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, colonel Robin, Poinso, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bosc, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques arrivées depuis cette date d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il dépose l'hommage suivant fait par l'auteur.

CAZALIS DE FONDOUCE : *Vervelles pour les faucons et pour les chiens*.

M. le *secrétaire* communique la nouvelle de l'entrée en loge pour le concours de Rome (architecture) de M. *Fernand Janin*, protégé et pensionné de l'Académie. C'est le dernier concours auquel il puisse prendre part, atteint qu'il va être par la limite d'âge. On a les meilleures espérances pour sa réussite : il a déjà obtenu (en 1905) le premier second grand prix.

Sur les observations de M. le *président*, le jour réglementaire de la prochaine séance ordinaire se trouvant dans la semaine de Pâques, le samedi, veille du di-

manche de *Quasimodo*, c'est-à dire pendant les vacances à peu près générales, la réunion est remise de huit jours, afin de ne pas gêner le repos ou les déplacements des membres de la Compagnie, et fixée, par conséquent, au samedi 9 avril, sans aucun changement pour la suite régulière des séances postérieures qui restent indiquées dans leur ordre normal et pour les dates précédemment prévues.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Reinaud* fait connaître un jeune félibre languedocien, *Paul Carrière*, de Milhaud, où il cultive lui-même ses vignes et aussi, à ses moments perdus, un coin de jardin poétique. Il cite diverses pièces ou divers fragments des poésies patoises de ce jeune homme. Il a reçu également deux fables imitées de la Fontaine : *La Rapatanado* et *Li Dous Furé et Li Dos Chino*.

Les vers descriptifs abondent, d'une saveur toute locale, et dénotent un vrai tempérament de poète ; peut-être l'auteur se laisse-t-il trop aisément aller à sa facilité ; son œuvre gagnerait aussi à être un peu moins touffue, son vers à être plus soigné.

Des deux pièces en entier lues, *La Piqueto* et *La Luno*, cette dernière commence par une strophe, qui revient à travers quelques variantes, au milieu et à la fin de la pièce.

La Luno es un sourel viel
Que lou Bon Dioou, la gnieu tounbado,
Pren per faire sa proumenado
Din li camin escur dou ciel.

Cette idée du bon Dieu, qui, sa lune à la main, fait le tour de la terre, et pour cela change de quartier, qui prévient ainsi nombre de larcins, arrête en sortant tout à coup des nuages les jeunes gens trop entreprenants vis-à-vis des jeunes filles, le dialogue entre les amoureux, leurs imprécations contre la lune indiscreète, tout cela est dit dans un laagage savoureux et poétique : M. Carrière mérite d'être encouragé.

(V. la *Revue du Midi* du 15 juin 1910, page 368.)

M. *Clavel* devait faire connaître à l'Académie le livre fort intéressant de M. Rossi, missionnaire italien, sous ce titre : « Procurons à l'Eglise de bons prêtres », livre excellemment traduit en français par notre confrère, Mgr H. Constans.

Mais après avoir lu la 2^e édition, les documents et réflexions du traducteur placés à la fin du volume, il a pensé, dit-il, que dans les circonstances actuelles, en présence de la crise si grave que traverse l'Eglise catholique, il ne devait pas se borner à un simple et banal compte rendu.

L'Eglise a joué un si grand rôle dans notre histoire qu'on ne peut l'en séparer ; elle a été longtemps la plus grande puissance du monde, a rendu de grands services, aidé beaucoup au développement de la civilisation et à la formation de la France.

Si elle eut bien des défaillances et commit bien des fautes, elle s'est toujours relevée elle-même des premières ; elle eut la volonté et le courage de réparer les autres. Malgré des hérésies et des attaques de

toutes sortes et des pertes douloureuses, elle dure depuis vingt siècles ; c'est le récit, nécessairement fort abrégé, des vicissitudes de l'Eglise catholique, que M. Clavel se propose de faire, avant de parler de l'excellent livre traduit par Mgr Constans.

Dans sa lecture de ce jour, il prend le christianisme à sa naissance, présente le tableau de l'Etat de l'Empire et de la société romaine à ce moment où commence leur décadence ; il rappelle et flétrit les persécutions contre les chrétiens ; il montre, spectacle admirable ! comment cette religion nouvelle, entourée d'ennemis de toutes sortes, fanatiques, féroces, résista, pendant trois siècles, sans autres armes que sa foi, sa discipline, ses prières, aux injures, aux railleries, aux hérésies, aux supplices les plus atroces, et triompha de la force la plus formidable et la plus brutale qu'il y eut au monde.

Enfin, il est rapporté que, le jeudi 10 mars, à dix heures du matin, M. le Maire, ayant convoqué le bureau de l'Académie, a reçu MM. *Maruéjol*, également convoqué comme président sortant et en même temps vice-président de la commission départementale du Gard ; *de Balincourt*, *Clauzel*, *Bruneton* et *Jouve*, les autres membres du bureau absents ou excusés. M. le Maire a voulu faire connaître les projets de la municipalité sur le transfert de l'Académie et son installation dans l'ancien Evêché. Cette communication purement officieuse ne peut donner lieu à aucune délibération. Il y a lieu de la relater purement et simplement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 avril 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, Chanoine Bonnefoi, Coulon, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, *membres résidants* ; chanoine Albert Durand, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Conformément à l'art. 44 du règlement, le bureau, sur la présentation de M. le président, admet à la séance MM. les abbés Louis Martin, de Sommières ; Martin, curé de Saint-Baudile (Nîmes) ; Soulié, directeur à l'Institut Saint-Félix ; et Figuière, du diocèse de Mende.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté. Il renvoyait de huitaine à ce jour la séance ordinaire du 2 de ce mois.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, reçues en échange depuis la dernière réunion.

Il y joint l'hommage suivant, offert par l'auteur :

CHANOINE NICOLAS : *Le Grand Prieuré de Saint-Gilles et deux commanderies de la Côte d'Azur.*

Parmi les ouvrages reçus, il y a lieu de signaler les ANNALES DU MIDI (N^o 86. —

Avril 1910). — A la page 227, ce fascicule contient un compte rendu par M. F. Pasquier de la dernière publication de M. Ed. BLIGNY-BONDURAND. *Inventaire sommaire des Archives départementales du Gard. Archives civiles, série E, Notaires, t. IV.*

« Le tome quatrième et dernier de l'inventaire du fonds notarial, dit le critique, conservé dans les Archives départementales du Gard, vient d'être terminé. Ce volume, comme les précédents, fait honneur à l'auteur, dont la patience et l'ardeur ne se sont pas lassées pendant la composition d'une œuvre si considérable. »

Suit l'analyse avec grands éloges du travail de notre confrère. (V. *Revue du Midi*, page 379).

Ce même fascicule signale (page 287), sous la signature L. Delaruelle, avec quelques brèves indications, un ouvrage qui intéresse notre pays : HAUSER (H.). *Etudes sur la Réforme française.*

Enfin, à la page 290, ce même numéro porte une brève analyse, par M. L. Dutil, d'un ouvrage dont hommage nous a été fait, le 30 octobre 1909 (V. *Bulletin de 1909*, page 107) : MALAVIALLE (L.) : *Le Bas-Languedoc en 1626, d'après la description du géographe Allemand Abraham Golnitz.* « Venant de Beaucaire, Golnitz visite » et décrit le Pont-du-Gard, Nîmes, Montpellier... », dit le traducteur. C'est donc un livre intéressant pour nous à consulter, par suite, utile à indiquer ici.

M. le secrétaire dépose, enfin, une circulaire relative au III^e Congrès international de botanique (Bruxelles. — 14-22 mai 1910). — Nomenclature phytogéographique: Rap-

ports et propositions rédigés par Ch. Flahault et C. Schroter, rapporteur de la commission.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE a envoyé le programme de ses concours pour l'année 1910 ; *Fondation du maréchal de Villars* et *Fondation du duc de Villars*.

Pour obéir aux prescriptions de l'art. 54 du règlement, M. l'abbé *Louis Martin* est admis à lire son étude, préalablement soumise au bureau, qui en a ainsi décidé, après examen. Elle traite de *la Liberté*.

Cette étude attachante et substantielle, aussi remarquable par le fond que par la forme, est d'une documentation excessivement importante. Elle montre en l'abbé Martin un philosophe averti, ayant longtemps vécu dans l'intimité des philosophes tant anciens que modernes, soit chrétiens, soit profanes, philosophe profond et qui a réfléchi sur tous les grands problèmes de métaphysique.

Dans la première partie, M. Martin, après avoir défini la liberté ou libre arbitre le pouvoir qu'a l'homme de se décider conformément au choix de son propre esprit, s'efforce de démontrer qu'elle échappe à l'examen de la science et que son étude est hors du domaine des savants.

La liberté est une chose que l'on sent au fond de soi-même, à laquelle on croit plutôt qu'on ne la démontre ; c'est une perception intérieure.

La liberté n'est pas fonction d'un organe, cet organe serait-il le cerveau ; mais elle lui est, en quelque sorte, attachée ; elle subit

ses variations et ses lacunes : cependant son principe, le principe de la liberté lui est extérieur et supérieur ; c'est, en une certaine manière, un souffle lancé à travers la matière qui l'anime et l'incline à sa volonté.

Toutefois, pour si indépendante de l'individu matériel qu'elle soit, la liberté humaine n'échappe pas à un certain déterminisme. D'où l'auteur en arrive à admettre certains tempéraments à l'absolu de la liberté. Il fait dépendre, en partie, le jeu de notre libre arbitre de notre constitution physique et de notre éducation.

L'enfant ignore la liberté. L'homme primitif, le nègre du Centre de l'Afrique, l'idiot n'en fait qu'un usage très modéré, ou même nul. Peut-on comparer le pouvoir de liberté d'un Pascal à celui d'un ignorant ou d'un congestif qui voit rouge et qui tue ?

La liberté en pensée ou en acte suppose une mentalité saine et une volonté d'ordre et de modération. Elle se change en anarchie chez ceux qui ne la méritent pas, c'est-à-dire qui ignorent qu'elle se compose de devoirs, et que, loin d'émanciper, elle engage et soumet.

Elle a fait Saint François de Sales ; elle a fait Ravachol.

M. Clavel communique un *Hymne à la Pluie*, pastiche de l'*Hymne au Soleil* de Chantecler. Cette poésie de huit strophes est de M. Charles Sarrus, notre compatriote, qui l'a envoyée à M. Clavel, « son vénéré maître ». Elle a été composée, le 20

février 1910, « au sortir d'une représentation de *Chantecler* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 avril 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bosc, *membres résidants* ; Henry Nègre, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la dernière semaine.

Il offre, au nom de l'auteur, cet hommage :

Galien MINGAUD : *La protection du castor du Rhône.*

M. le *secrétaire* signale, parmi les derniers échanges reçus, la REVUE DE SAINTONGE ET D'AUNIS (1^{er} avril 1910). A la page 103, ce numéro rend compte sommairement d'une étude, publiée dans la *Revue archéologique*, 1909, II, p. 264, sous ce titre : *Les dimensions de l'Amphithéâtre de Nîmes*, par M. J.-A. Decourdemanche. C'est l'étude déjà signalée par M. Maruéjol, dans la séance du 22 décembre 1909 (*V. Bulletin* 1909, page 136) et qui nous intéresse tout particulièrement.

M. le secrétaire annonce le décès, à l'âge de 74 ans, de M^{lle} Marie-Gabrielle-Augustine Démians, survenu, à Nîmes, le mardi 12 avril courant. M. le président explique que c'était la tante de notre confrère, M. Béringuier, à qui, depuis son plus jeune âge, elle servit de mère, ce qui la lui rendait d'autant plus chère et augmente d'autant plus sa douleur de la perdre. M. le président exprime et fait consigner au procès-verbal, pour être transmises à M. Béringuier, ses plus vives condoléances et celles de la Compagnie.

On entend ensuite les lectures.

M. Coulon entretient l'Académie De l'éloquence judiciaire et du Barreau sous le second Empire (A propos d'une récente conférence).

Continuant la lecture de son étude de l'histoire de l'Eglise catholique qu'il avait précédemment conduite jusqu'à la chute de l'Empire romain et de l'histoire ancienne, M. Clavel s'occupe du rôle de l'Eglise au moyen âge.

Il examine les relations de l'Eglise et de l'Etat à cette époque, et l'organisation intérieure de l'Eglise, c'est-à-dire le gouvernement de la société religieuse, les commencements du christianisme dans les Gaules, la conversion et le baptême de Clovis et ses effets, les progrès bienfaisants de la nouvelle religion, son autorité morale et sa supériorité intellectuelle qui exercent une grande influence sur la nature vierge des Barbares envahisseurs de l'Europe.

Il signale le concours puissant prêté par l'Eglise aux chefs Francs et aux rois de

France, à Charles Martel, à Pépin le Bref, montre comment et pourquoi les intérêts de l'Eglise sont encore plus étroitement liés à ceux de l'Empire de Charlemagne. Mais l'unité matérielle et mensongère de cet Empire ne dura qu'une vie d'homme. Elle fut remplacée par la formation de la féodalité, la triste situation des paysans pillés par les Barbares, les luttes des bourgeois et des habitants des villes contre leurs seigneurs avec l'appui du clergé dont les Eglises sont des lieux respectés, comme les nombreux monastères fondés dans des temps profondément troublés. Grâce à l'Eglise aussi l'esclavage est remplacé par le servage et la chevalerie apporte quelque adoucissement aux mœurs déréglées et barbares.

M. *Clavel* fait connaître une légende du moyen âge, *Geoffroy Rudel*, qui a inspiré à M. Edmond Rostand son œuvre si poétique *La Princesse lointaine*.

M. *Poinso* étudie *Chantecler*, de Edmond Rostand, et s'explique avec une grande précision et de nombreux exemples sur « la langue » et « la versification ». (V. *Mémoires de 1909*, page 259).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 avril 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Delamare, Jouve, Robin, Georges Fabre, Coulon, Poinso, Raphel, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il dépose les ouvrages suivants dont il fait hommage au nom des auteurs :

F. DESFOURS-DORTE : *Monsieur Chanteclair*, comédie en 1 acte en vers et un prologue.

Paul MARCELIN : *Enquête sur le Tremblement de terre du 11 juin 1909 dans le Gard*.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND communique le *Programme du Concours* (Fondation MARIE FAUCHIER) pour les années 1910 (poésie) et 1911 (prose).

L'ACADÉMIE DE MACON, par une circulaire du 20 mars 1910, annonce qu'elle décernera, le 28 novembre 1910, le *Prix quin-*

quennal de Poésie (Fondation JOSEPH MARRION). Ce prix consiste en une médaille d'argent et une somme de 500 francs.

La même Compagnie annonce qu'elle célébrera, par un *Congrès d'histoire et d'archéologie*, qu'elle organise pour être tenu à Cluny, les 10, 11 et 12 septembre 1910, sous la présidence d'honneur de M. *Léopold Delisle, le millénaire de la fondation de la célèbre abbaye*. Accompagnent cette circulaire le *Règlement du Congrès*, le *Programme des questions à traiter*, et autres documents et renseignements utiles en grand nombre, qui sont distribués aux membres présents de l'Académie.

« La Faculté du *Museum of comparative zoology* (Cambridge, Mass. U. S. A.) annonce avec un profond regret le décès de son associé *Alexandre AGASSIZ*, survenu le 27 mars de cette année, dans la soixante-quinzième de son âge.

Est annoncé également le décès de M. *Albert-Eugène-Maxime RENAUD D'AVÈNE marquis des MÉLOIZES, président de la Société des Antiquaires du Centre, etc.*, survenu le 8 mars 1910, en son hôtel, à Bourges, 18, rue Jacques-Cœur, à l'âge de 70 ans.

M. *le secrétaire* donne connaissance de la lettre du 17 avril 1910, par laquelle M. *Desfours-Dorte, correspondant*, annonce l'hommage de son *Chantelair*, noté au commencement de ce procès-verbal, et sollicite l'abonnement de l'Académie à *La Renaissance*, journal dont il est le fondateur et le directeur en chef, et dans lequel sa pièce a paru. Malgré la modicité de cet abonnement (4 francs), la Compagnie per-

siste dans ses traditions, qui écartent les abonnements payants et n'admettent que les échanges gratuits.

Sur diverses propositions relatives à la séance publique annuelle, la date du jeudi 2 juin est adoptée. Des vues sont échangées sur la composition du programme, qui sera, après entente avec certains auteurs, arrêté dans la prochaine réunion.

M. le secrétaire rend compte des commissions qui se sont réunies, jeudi dernier, 28 mai courant, à 4 heures de relevée. Etaient présents : MM. le chanoine *Del-four*, *Clauzel*, *Jouve*, de *Balincourt*, membres du bureau ; *Gustave Fabré*, *Poinso*, pour la *Commission du Concours* ; et, outre les membres précités du bureau, MM. *Clavel*, *Reinaud*, *Coulon*, pour le *Prix Jules Salles*.

Le concours de 1909 reste sans résultat, faute de manuscrits reçus en temps utile, malgré les espérances qu'avaient fait concevoir l'attrait du sujet proposé et les promesses discrètement entrevues, mais dont l'importance de l'œuvre entreprise ou d'autres causes ont empêché la réalisation dans le délai imposé.

Le sujet du concours de 1910 est maintenu sous ce titre annoncé et publié : « Une œuvre d'imagination sur un sujet local » (Nîmes ou le Gard). — Prose, poésie, roman, théâtre, peinture, sculpture, architecture, musique, gravure, etc., etc. »

Pour le concours de 1911, le texte proposé est : « *Gaston Boissier*. — Sa vie et ses œuvres (Insister spécialement sur ce qu'il doit à ses origines nimoises). »

Ces propositions faites par la commission et ainsi rapportées sont adoptées par l'Académie.

Quant au *Prix Jules Salles*, il serait accordé, pour une somme de 200 francs, à M. *Fr. Séguin*, professeur de dessin à l'École nationale pratique d'industrie et de commerce de Nîmes.

Après explication et discussion des motifs de cette distinction, l'Académie ratifie la décision de la commission.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie entend celle de M. le *président* destinée à l'ouverture de la séance publique, sous ce titre : *Rivarol*, et l'accueille avec plaisir dans ce but.

M. *Mazel* communique des notes fort intéressantes *Au sujet « d'una Tourmagneta » dans notre antique cité.*

Le *Dr Mazel*, qui connaît si bien la garrigue, a relevé les traces des petites « *tourmagnetas* » qui rompaient la monotonie des fortifications romaines. Il nous en donne l'emplacement exact, redoutant leur complète et prochaine disparition sous la main ou la pioche du mazetier. Il insiste sur une tour carrée, ressemblant à une tour mérovingienne, qui fait partie d'un immeuble situé dans la rue Dagobert. Une autre tour qui lui faisait pendant a disparu. Au siècle dernier, elles formaient, comme des pylônes, le commencement du Jeu de Mail.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 14 mai 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Maruéjol, Delamare, Jouve, Robin, Georges Fabre, Coulon, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bérenguier, *membres résidants* ; Henri Roux, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont parvenues depuis cette date.

Il dépose également l'ouvrage suivant dont il fait hommage au nom de l'auteur :

Isidore VALERIAN : *Deuxième notice sur « PISAVIS » de la Table de Peutinger.*

M. Mazauric dépose l'ouvrage suivant :

1910. — *Annuaire — Bulletin de la SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX REIMS.*

Cette Société sollicite l'échange des publications, qui est consenti, sur la recommandation de M. Mazauric.

Par lettre du 12 de ce mois, M. le Maire de Nîmes demande la désignation d'un délégué à la *commission de distribution du legs Boucher de Crèveœur de Perthes* (année 1910). Cette délégation est offerte à M. le chanoine Delfour, *président*, qui l'accepte.

Il est procédé à l'élection d'un *membre honoraire* portée à l'ordre du jour. M l'abbé *Jules Martin, aumônier, à Sommières, ancien professeur de philosophie*, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé élu.

Le programme de la séance publique, fixée au jeudi 2 juin prochain, est définitivement arrêté de la façon suivante :

M. le chanoine Delfour, *président* : *Rivarol*.

M. Jean Renouard : *Le Grillon*, poésie.

M. G. Maruéjol : *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1909, année de sa présidence*.

M. Mazauric : *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées*.

M. Maurin : *L'Académie française d'après Gaston Boissier*.

M. P. Clauzel ; *Concours ; Legs Maumennet ; Prix Jules Salles*.

M. R. Février : *Petits poèmes chinois*.

On passe à la lecture annoncée.

M. Clavel continue son histoire du christianisme et nous fait assister à la lutte de la Papauté et de l'Empereur d'Allemagne.

Au milieu du XI^e siècle, à l'égard de l'Empire, la Papauté était esclave. Pour qu'elle pût restaurer l'Eglise, il fallait l'affranchir. Aussi, entre Grégoire VII et Henri IV d'Allemagne, une rupture était inévitable.

L'Empereur convoque un Concile allemand à Worms, qui déclare Grégoire indi-

gne du pontificat. Celui-ci réplique en frappant Henri d'excommunication majeure. Pour résister, ce dernier aurait dû pouvoir compter sur les princes allemands ; mais il les avait mécontentés.

On lui annonça que l'Italie du Nord l'attendait. Malgré la neige, il franchit le Mont Cenis et arrive à Pavie où il trouve des partisans.

Cependant Henri n'a pas quitté l'Allemagne pour s'engager dans une lutte dont il craint les incertitudes et il se dirige vers Canossa (1077) où se trouvait Grégoire VII.

Pendant trois jours, du 25 au 27 janvier, le roi doit attendre dans la neige, en dehors de l'enceinte, les pieds nus, à jeun, que Grégoire fléchisse. Le quatrième jour, enfin, il est admis en sa présence : l'excommunication est levée.

Telle est la fameuse pénitence de Canossa. Elle marque la plus éclatante victoire que la Papauté ait jamais remportée sur le pouvoir temporel.

Mais, en 1080, le vaincu de Canossa a repris l'avantage, en Allemagne comme en Italie, et il veut créer un antipape. Les Romains, longtemps fidèles à Grégoire VII, l'abandonnent.

Bloqué dans le château Saint-Ange par Henri IV, il fit appel au Normand Robert Guiscard, qui accourut et le délivra.

Cependant Rome était dépeuplée et ruinée.

Le Pape suivit Robert à Salerne où il mourut.

M. Clavel rappelle cette idée, étrange pour nous, répandue en France, que l'an 1000 verrait la fin du monde et ses conséquences, puis le règne de Charlemagne, le démembrement du vaste empire carlovingien, ses causes, ses résultats, l'influence croissante de l'Église.

Après avoir signalé les efforts des empereurs et des rois pour affaiblir ou annihiler la Papauté, leur intervention injustifiée dans les affaires de l'Église, leur trafic honteux des dignités ecclésiastiques, le mariage, la corruption des évêques seigneurs féodaux, la simonie, comme on l'appelait, l'indignation du vrai clergé et du peuple chrétien ; il s'occupe de la réaction contre ces abus et ces scandales, préparée par un moine de Cluny, qui devenu Pape sous le nom de Grégoire VII, avec le concours de moines austères envoyés par lui dans toutes les provinces de l'Empire, organisa la lutte contre l'Empereur Henri IV, qui résistait à ses observations, prières et menaces ; ce fut la lutte du sacerdoce et de l'Empire, compliquée de la querelle des investitures ; ce fut une lutte longue, sanglante où le Pape fit usage de l'excommunication, arme terrible dont les effets domptaient les rois eux-mêmes, qui se termina sous les successeurs de Grégoire VII et d'Henri IV par le traité de Worms, précisant les droits respectifs des deux puissances.

La Papauté, confiante dans son autorité spirituelle et temporelle, utile et nécessaire à cette époque, ne tarda pas à revenir à son but. Sa voix fut écoutée quand elle organisa les Croisades.

M. Clavel justifie l'utilité des Croisades,

reconnait les maux qu'elle a causés et en démontre les heureux résultats.

Après avoir établi que dès lors l'Eglise tendait à établir une monarchie théocratique universelle voulue par Grégoire VII, il explique comment l'évolution inévitable des peuples, la liberté des esprits, depuis deux siècles, avaient modifié les idées, et comment les prétentions du Saint-Siège rencontrèrent dans le plus saint des rois un défenseur non moins énergique des droits de la royauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 28 mai 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bérenguier, Bosc, *membres résidants* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

M. Mazauric dépose le tirage à part de son travail inséré au volume des *Mémoires de 1909* sous ce titre : *Les Musées archéologiques de Nîmes — Recherches et acquisitions (année 1907)*.

M. le *secrétaire* donne connaissance d'une lettre de M. l'abbé Jules Martin, de Sommières, nouvellement élu *membre honoraire*.

« Sommières, ce lundi 16 mai 1910.

» Monsieur le secrétaire perpétuel,

» L'Académie de Nîmes me fait un honneur auquel je suis très sensible. Je garde

le meilleur et le plus reconnaissant souvenir de la bienveillance avec laquelle, le samedi 9 avril, on voulut bien m'écouter. Il m'est très agréable de devenir le confrère des hommes si distingués et si sérieux que j'avais eu le très grand avantage d'entrevoir. Et, aussi souvent que l'occasion le permettra, je me tiendrai heureux de faire des communications à l'Académie.

» Veuillez agréer, M. le secrétaire, mes respectueux remerciements.

J. MARTIN. »

On passe aux lectures.

M. *Maruéjol*, président sortant, fait connaître et agréer pour la prochaine séance publique son *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1909*.

M. *Gérard Lavergne* fournit une étude très documentée sur *les Aréoplanes*.

M. *Clauzel* communique son *Rapport* destiné à la séance publique prochaine sur *les Concours et Legs*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 2 juin 1910

La séance publique annuelle a été tenue, le jeudi 2 juin 1910, à huit heures et demie du soir, dans la Galerie Jules Salles, avec l'agrément de la municipalité.

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, Bérenguier, Bosc, *membres résidents* ; Raymond Février, *membre non résident* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. Lallemand, préfet du Gard, *président d'honneur*, prend place à la droite de M. le président.

M. Vauriot, adjoint faisant fonctions de maire, retenu à la présidence de commissions municipales, s'excuse de ne pouvoir répondre utilement à l'invitation de l'Académie et en exprime ses regrets.

Les lectures se sont succédé selon le programme arrêté et publié.

M. le chanoine Delfour, président, a fourni son étude sur *Rivarol*.

En l'absence M. Jean Renouard, sa poésie : *Le Grillon* a été lue par M. Reinaud.

M. G. Maruéjol a fourni : le *Compte*

rendu des travaux de l'Académie en 1909, année de sa présidence.

M. Mazauric a procédé à la *Distribution des récompenses aux donateurs d'objets aux Musées.*

M. Maurin a communiqué son mémoire sur *L'Académie française d'après Gaston Boissier.*

M. Paul Clauzel, secrétaire perpétuel, s'est expliqué sur les *Concours ; Legs Maumenet ; Prix Jules Salles.*

Enfin, M. Raymond Février a dit deux de ses *Petits poèmes Chinois* : 1° *A un ami qui partait pour un voyage lointain* ; 2° *Une Femme fidèle à ses devoirs.*

La séance est ensuite levée.

Séance du 11 juin 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, président ; Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bérenguier, Bosc, membres résidants ; Faucher, membre non résidant ; Mingaud, membre honoraire ; Clauzel, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 mai et de la séance publique du 2 juin sont lus et adoptés.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il dépose les hommages suivants qu'il offre, au nom des auteurs.

D^r Louis MALZAC : *La Salle. — Les La Sallois, leurs origines.* (V. *Revue du Midi*, 15 octobre 1910, page 651.)

D^r Elie MAZEL : *Une Visite à l'Hospitalet à propos de la céramique Gallo-Romaine.* C'est le tirage à part d'une étude parue dans la *Revue du Midi* (15 mai 1910, p. 272) et dont l'auteur avait donné lecture à l'Académie dans la séance du 13 novembre 1909 (V. *Bulletin* de 1909, page 118).

M. Mingaud dépose le programme de l'*Excursion à Villeneuve-lès-Avignon*, organisée, pour le dimanche 12 juin, par la

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES. Ce programme est accompagné d'un plan du *Fort Saint-André* d'après un plan de 1785.

M. le *secrétaire* communique une lettre datée d'Albaron, le 6 juin 1910, par laquelle M. L. Puél, de son domaine de Broglie, remercie l'Académie pour la médaille d'argent qu'il a reçue (séance publique du 2 juin) en remerciement d'un don par lui fait au Musée épigraphique.

Le Comité pour l'*Erection à Paris d'un monument à nos gloires coloniales, Marsouins, Bigors, Mathurins, Africains, explorateurs, administrateurs* « et tous les valeureux Français morts aux colonies et dans les expéditions lointaines pour la France », sollicite des souscriptions. Selon ses habitudes constantes, l'Académie déclare s'abstenir.

A la suite de ces préliminaires, on entend M. Mazauric sur *Les Souterrains des Arènes de Nimes*. Cette étude, accompagnée de nombreuses planches, est la mise au point définitive de celle que l'auteur avait déjà produite à la séance du 4 avril 1908. (V. *Bulletin* de 1908, page 29.) La publication en est ordonnée dans les *Mémoires*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du vendredi 1^{er} juillet 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Maruéjol, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Henri Roux, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le *secrétaire* explique les raisons qui ont décidé le bureau à renvoyer à ce jour, vendredi 1^{er} juillet, la séance réglementaire du samedi 25 juin dernier. C'est la coïncidence avec cette réunion de la distribution des prix du Conservatoire, qui a eu lieu, au Grand Théâtre, sous la présidence de M. Lallemand, préfet du Gard. Cette solennité attirait plusieurs membres de l'Académie et notamment le *secrétaire perpétuel*, qui est vice-président de la commission de surveillance de l'École. C'est aussi l'absence de plusieurs membres du bureau, celle de MM. Jouve, *secrétaire adjoint*, Bruneton, *trésorier*, comte de Balincourt, *bibliothécaire*. Il a été impossible, dans ces conditions, d'assurer la tenue de la séance au jour fixé.

D'autre part, les fêtes artistiques des Arènes, annoncées pour le samedi 2 et le dimanche 3 juillet, auraient mis dans l'embarras plusieurs confrères, si le samedi, jour ordinaire des séances, avait été maintenu.

Pour ces motifs, le bureau a fixé à ce jour vendredi la séance renvoyée de la semaine dernière.

L'Académie approuve ces dispositions et maintient la date de samedi prochain 9 juillet pour la réunion ordinaire qui arrive régulièrement à cette date. Ce sera la dernière avant la séparation des vacances trimestrielles annuelles.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis cette date.

M. le secrétaire a le plaisir d'annoncer que l'un de nos protégés, M. Robert Challet, élève au Conservatoire National de musique de Paris, a obtenu, au concours d'hier jeudi 30 juin, le 2^e prix de violoncelle.

Il fait part du décès de M. Charles Domergue, de Beaucaire, *membre non résidant*, depuis le 31 juillet 1875. C'est le doyen de nos confrères dans cette classe. Il avait un âge avancé, puisqu'il s'est éteint, à 86 ans, le 15 juin, à Avignon, où les obsèques ont eu lieu, vendredi 17, et ensuite à Beaucaire, où il était domicilié, le samedi 18.

Un de ses compatriotes, M. Louis Bontoux, de Beaucaire, lui a consacré, dans l'*Eclair* du vendredi 17 juin 1910, une courte notice biographique, si juste et si précise, que nous ne saurions mieux faire que de la reproduire. Elle mentionne, du reste, certain travail important, dont l'intérêt a touché l'Académie au point qu'elle a voulu en consacrer la valeur par un compte

rendu détaillé inséré dans ses *Mémoires*. Ce livre est : *Le Plain chant et la Musique de l'avenir*. Le rapport, qui en a été fait par M. Ernest Sabatier, le 12 juillet 1879, se trouve dans le volume de 1879, page 203.

Aux obsèques, à Beaucaire, son compatriote, M. Valère Pagès, a loué « l'honnête homme ». (V. *l'Eclair* du mardi 21 juin 1910.)

Voici, au moins, l'article de M. Louis Bontoux :

« Une longue et belle existence vient de s'éteindre. Notre éminent compatriote, M. Charles Domergue, a rendu son âme à Dieu, à l'âge de 86 ans.

C'était l'incarnation vivante du vieux Beaucairois, attaché au sol natal par un héritage de biens fonciers, et plus encore par les nobles traditions de foi et de fidélité qu'il tenait de ses ancêtres.

Deux mots le caractériseront : ce fut un grand artiste et un chrétien convaincu.

Artiste, il le fut par ses traditions de famille, par son éducation, par ses goûts personnels qui, de bonne heure, l'inclinèrent à la culture de tous les arts, particulièrement de la musique, où il excella comme critique. Pendant de longues années, à Nice, où il passait l'hiver, il tint avec une haute autorité la plume de critique musical dans la presse du littoral. Il assista à la fondation des célèbres concerts de Monte-Carlo, et ses articles réunis en volumes, sous le titre : « Les Jeudis de Monte-Carlo », forment un ensemble de juge-

ments de la plus profonde érudition musicale.

Il répandit sa science artistique dans nombre d'ouvrages de critique, entr'autres, dans un livre intitulé : « Le Plain-Chant et la Musique de l'avenir », où il montra une sorte de divination de la Renaissance musicale aux sources de la mélodie grégorienne, qui se manifeste depuis quelques années.

Jusqu'aux derniers temps de sa vie, sa conversation était restée enjouée, substantielle, pleine d'à-propos et de souvenirs. Il avait aimé à s'entourer de livres, d'œuvres musicales de tous les temps et de tous les auteurs, et il possédait une remarquable collection d'instruments anciens, notamment de violes d'amour.

Les sciences historiques l'attiraient aussi, et il nous laisse de nombreuses études et recherches sur les monuments anciens de la région, notamment sur les ruines de l'abbaye de Saint-Roman, près de Beaucaire.

M. Domergue fut aussi un grand chrétien. Il avait de qui tenir ses sentiments de foi. Son grand-père avait porté sa tête sur l'échafaud pendant la Révolution, avec 31 autres Beaucairois. Son père avait eu l'insigne honneur de saluer et de recevoir au passage, à Beaucaire, le Pape Pie VII, à son retour de captivité à Fontainebleau.

Avec les occupations artistiques, les œuvres religieuses et charitables se partagèrent sa vie. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul s'enorgueillirent de l'avoir eu, pendant un demi-siècle, comme président, et cet honneur l'accompagne à la tombe.

En 1881, lors de la laïcisation des écoles

communales, il prit l'initiative d'un Comité des écoles chrétiennes qui, pendant plus de 20 ans, répandit dans notre ville les bienfaits de l'instruction et de l'éducation chrétienne.

Il avait, dans une de ses maisons, donné asile aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui y ont établi un orphelinat et qui y firent la classe jusqu'au jour où l'éteignoir républicain s'abattit définitivement sur ce foyer de science et de vertu.

Nous saluons très respectueusement cette noble figure de grand et beau vieillard. Sa haute silhouette, en disparaissant, semble emporter avec elle les derniers vestiges de ce vieux Beaucaire, qui eut des jours de splendeur inconnus de notre génération. C'était, en effet, à peu près le dernier survivant de cette vieille noblesse beaucairoise, qui comptait des noms comme les d'Anglas, les de Courtois, les Guez, les de Forton, les de Guibert, les de Boys, les de Clausonnette, et d'autres qui faisaient l'ornement et l'orgueil de notre cité. De ce passé qui ne fut pas sans éclat et sans gloire il ne nous reste plus que quelques vieux et magnifiques hôtels plus ou moins délabrés, et (le mot à la mode est tristement juste) presque désaffectés.

Que la famille du regretté défunt daigne agréer ici nos plus respectueuses condoléances. »

M. le secrétaire donne connaissance de la lettre suivante qui met un terme aux incertitudes sur le projet d'un *Monument à Gaston Boissier*.

Ecole militaire d'infanterie,

Le Lieutenant-Colonel Commandant.

« St-Maixent, 13 juin 1910.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

» Ma femme me prie de répondre à votre aimable lettre et de vous dire que les enfants de Gaston Boissier seraient particulièrement heureux de voir se dresser, si modeste fût-il, le buste de leur père dans sa ville natale qu'il aimait tant.

» C'est vous assurer que votre proposition les a vivement touchés, qu'ils adhèrent pleinement à votre pieux projet en remerciant du fond du cœur ceux qui l'ont formé avec vous.

» Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» E. LAVISSE »

Sur une lettre, écrite, de Saint-Maximin, le 26 juin 1910, par M. le curé H. Grange, à M. le secrétaire perpétuel, relativement à la « publication des documents » concernant notre pays et qui émanent « des Papes du xiv^e siècle », le renvoi à la commission qui s'en est antérieurement occupée est proposé et ordonné. (V. procès-verbaux du 16 octobre et du 11 décembre 1909. — *Bulletin de 1909*, pages 106 et 125.)

M. le Dr Mazel a fait parvenir à M. le secrétaire perpétuel cette « Note pour l'Académie.

« Je suis invité par M. Courtin, propriétaire, à prévenir l'Académie de Nîmes et plus particulièrement ceux de ses membres qui s'intéressent aux choses antiques, que la portion du canal aqueduc romain, récemment mis à découvert aux environs de Nîmes, chemin de Courbessac, va être fermé très prochainement.

» M. Courtin serait heureux de recevoir, avec la visite de nos confrères, leurs conseils ou observations à ce sujet.

» Pour ma part, j'estime qu'il serait bon de signaler, dans un de nos procès-verbaux (au cas où il n'en aurait pas été déjà question) et l'existence de cette conduite d'eau et ce qu'il reste à faire pour en conserver et indiquer le souvenir. »

M. Maruéjol fait connaître qu'une première visite des lieux n'avait permis d'y rien trouver de ce qu'annonce à nouveau notre confrère. M. Mazauric, conservateur des Musées archéologiques, sera invité à s'y transporter une autre fois.

On arrive aux lectures.

M. Henri Roux, correspondant, à ce autorisé, conformément à l'art. 54 du règlement, lit une *Courte étude relative au Voyage du duc d'Orléans dans les Cévennes en 1832.*

« Après les journées de février, 219 députés proclamèrent Louis-Philippe I^{er} roi des Français.

Très affable, très bonhomme, causant

avec les ouvriers, il était, au fond, autoritaire de nature et jaloux de son autorité. Cependant, au début de son règne et même jusqu'en 1840, il dissimula ses aspirations, mais ne tendit pas moins d'un effort tenace et constant vers l'établissement d'un gouvernement personnel.

Parmi les moyens qu'il employa pour gouverner plutôt que simplement régner, il rechercha non seulement sa popularité personnelle, mais il s'efforça, en outre, de rendre ses fils aimés des populations ; et, si les plus jeunes, et, parmi eux, le duc d'Aumale, faisaient leurs études au lycée Henri IV avec de simples fils de bourgeois, il ne craignait pas, après les sanglantes émeutes de Lyon, de Grenoble, etc., d'envoyer son aîné, le duc d'Orléans, faire un voyage de concorde dans ces villes d'abord et ensuite dans le Midi de la France, à Marseille, Avignon, Nîmes et même dans les Cévennes.

C'est un épisode de ce voyage dans nos montagnes que nous relate avec beaucoup de finesse et un jugement sûr M. Roux.

Comme dans toutes les villes où se présentaient le prince et son escorte, le maire de Saint-André-de-Valborgne harangua le fils du roi, et cette harangue nous est conservée dans les archives de la mairie avec un résumé de la réponse princière. Le maire, M. Bousquet, remercie Monseigneur d'avoir bien voulu visiter un pays aussi retiré et inconnu de la plupart des Français ; il l'assure de la fidélité des populations cévenoles à la Révolution et à la Charte, et lui souhaite la bienvenue.

Le prince, homme charmant, de belle stature, plein d'affabilité et doué d'une grande facilité d'élocution, remercie très aimablement de l'accueil qu'on fait au fils du roi ; il n'oubliera ni les paroles qu'il vient d'entendre, ni le superbe panorama qu'il a sous les yeux.

Cependant il s'informe, il interroge, a un mot aimable pour chacun.

« Avez-vous servi, demanda-t-il à un commandant de la garde nationale ? — Oui, prince, sous l'Empereur. — Excellente école, repart le prince. »

Cependant le soleil baisse à l'horizon ; il faut partir, malgré le regret d'abandonner un paysage aussi admirable. « Je dirai au roi, mon père, dit en se retirant le duc d'Orléans, combien ce pays si inconnu mérite d'être connu. »

Cela est de l'histoire vraie, mais M. Roux ne veut pas nous laisser sur une relation aussi officielle. C'est pourquoi, avant de terminer son attachante lecture, désire-t-il nous égayer par l'anecdote suivante qu'il n'a lue sur aucun registre municipal, mais que lui a racontée un homme de grande honnêteté, qui la tenait de son frère.

De Saint-André, le prince monta au Pompidou, où il eut faim, et comme il s'y trouvait une auberge « au Chapeau rouge », il demanda deux œufs et quelques rafraîchissements.

Les œufs furent trouvés frais, mais la note plutôt salée : 400 francs. Le duc se récria, mais l'adroit aubergiste ne voulut rien entendre, répétant : « Rien n'est trop cher pour une altesse royale. »

M. le secrétaire perpétuel donne, pour terminer la séance, connaissance des poésies que lui a adressées, dans ce but, M. PHOEBUS JOUVE, *membre non résidant*.

Elles ont pour titres :

A la mémoire d'Emile Trolliet.

Vierge qui mourras femme.

Les Jours.

M. Trolliet, mort jeune, fut professeur au Lycée de Nîmes, à la fin du siècle dernier. Chacun sait qu'il était poète et que cet idéaliste convaincu faisait des vers charmants. C'était aussi par des vers qu'on devait honorer son souvenir. C'est ce que vient de faire M. Phœbus Jouve, un de ses anciens élèves, sans doute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour et Delamare, *présidents* successifs au cours de la réunion ; Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidents* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 1^{er} juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Il dépose les ouvrages suivants à titre d'hommages offerts par les auteurs :

LAFORÊT, *felibre carretié* : 1^o *Gaùbi d'enfant* ;

2^o *Li Ferigoulo Sant-Gilenco*.

Paul REINAUD : *Utilisation du Rhône pour les forces motrices et l'irrigation*.

M. Poinso rappelle l'analyse qu'il nous a donnée du *Chantecler* de M. Edmond Rostand. (V. procès-verbal du 16 avril 1910 et *Mémoires de 1909*, page 259.) Il signale, à ce propos, le numéro du vendredi 8 de ce mois du *Journal des Débats*, qui contient, sous ce titre général AU JOUR LE JOUR et le

sous-titre *Autour du Coq*, une réponse de M. Henry Bidou à sa critique.

M. Poinso a fait à cette réfutation une réplique qu'il communique à ses confrères.

M. Raphel est heureux de faire connaître à ses confrères qu'il a le plus grand espoir de voir notre protégé, Fernand Janin, sortir triomphant du concours pour le *Prix de Rome* (architecture) dont le jugement doit être prochainement rendu. Il a vu les esquisses qui sont charmantes et traitées avec beaucoup de goût et de science. L'Académie apprend avec grande satisfaction cette nouvelle et fait des vœux pour la réussite de son protégé par la réalisation des espérances qui viennent d'être formulées.

M. le président félicite M. l'abbé Nicolas, chanoine honoraire, récemment nommé chanoine titulaire.

M. le président fait part du décès de M^{me} veuve Bosc, née Clarisse Brès, mère de notre confrère Jean Bosc. Elle s'est éteinte, le 4 juillet 1910, à l'âge de 71 ans. Il exprime de profonds regrets pour cette perte et envoie, en son nom et au nom de la Compagnie, de bien vives condoléances à M. Jean Bosc. Il demande que mention en soit faite au procès-verbal.

Passant aux lectures, M. le chanoine Delfour, président, communique *Un essai de définition du patriotisme nimois*.

M. Delamare, vice-président, remplace M. le chanoine Delfour au fauteuil de la présidence.

M. Reinuad analyse ensuite avec lecture

de nombreuses pages la thèse de doctorat en droit, naguère soutenue par M. Paul Reinaud, son fils, sur ce sujet : *Utilisation du Rhône pour les forces motrices et l'irrigation.*

M. le secrétaire a reçu d'Aigues-Vives, sous la date du 12 juin dernier, une lettre par laquelle M. Scipion Daudé, félibre, lui exprime le désir que lecture soit donnée à l'Académie de deux de ses compositions, l'une en patois : *Li Prouchinella*, l'autre en français : *Chant rustique*. Il est accédé à ce désir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre réglementairement en vacances pour trois mois. Il est décidé que la séance de reprise des travaux aura lieu le samedi 8 octobre prochain.

Séance du 8 octobre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Deloche, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Après ses vacances trimestrielles, l'Académie reprend réglementairement la suite régulière de ses travaux.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des nombreuses arrivées des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il dépose ensuite les ouvrages suivants que les auteurs ont offerts en hommage :

D^r E. MARIGNAN : *L'âge de la pierre dans la vallée basse du Vidourle.*

Henri LANTOINE : *Virgile. — Les Géorgiques : Traduction nouvelle avec le texte en regard.*

P.-H. BIGOT : *Li Soubreto de Teodor Aubanel (classées et annotées).*

P.-H. BIGOT : *Jules Canonge, V. Courdouan et J. Roumanille. — Lettres Félibréennes (classées et annotées).*

Distribution est faite aux membres présents des *Mémoires et Bulletin de 1909.*

M. le *secrétaire* note que notre protégé, M. *Fernand Janin*, a obtenu, selon les prévisions et les espérances les plus fondées, le premier grand prix de Rome (architecture). L'Académie se réjouit de ce succès qu'ont pu faciliter ses subventions sur le *Legs Maumenet*.

M. *Jules Gal*, *membre non résidant*, a été, par un décret récent, fait *chevalier de la Légion d'honneur*.

Aux fêtes solennelles de la bénédiction des cloches et de la consécration de l'église d'Aiguèze, Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, a nommé *chanoine honoraire du chapitre de la métropole* M. *Gustave-Joseph Contestin*, *chanoine titulaire* du chapitre de la cathédrale de Nîmes, *membre résidant* de l'Académie.

Le 80^e anniversaire de Mistral est arrivé, il y a quelques jours. Le poète parle, dans ses *Mémoires*, de sa naissance en ces termes : « Je suis né à Maillane, en 1830, le beau » jour de Notre-Dame de septembre..... » L'Académie se réjouit de la verte vieillesse et du grand renom d'un de ses plus illustres *membres honoraires*.

Par décret du 15 juillet 1910, M. *Paul Révoil*, *membre honoraire*, ambassadeur de la République française près S. M. le roi d'Espagne, est placé, sur sa demande, dans le cadre de la disponibilité.

Notre confrère M. *Dessaux*, proviseur du Lycée de Tournon, vient d'être nommé (juillet 1910) directeur du Lycée français de Monaco.

M. *Léon de Berluc-Pérussis* a figuré trop longtemps sur les listes de notre Compa-

gnie (1876-1902) pour que nos confrères n'apprennent pas avec orgueil que de grandes fêtes ont eu lieu, à Forcalquier, sous la haute présidence de Frédéric Mistral, en l'honneur de ce « grand provençal », les 17, 18 et 19 septembre dernier. L'inauguration du monument qui lui est élevé a été présidée par Valère Bernard, capoulié du félibrige, avec le concours des Académies et des Sociétés savantes de Provence. Cette inauguration a eu lieu, le dimanche 18, à deux heures et demie. *Berluc de Pérussis* naquit à Apt, le 14 juin 1835. Le compte rendu intéressant de ces fêtes se lit en détail dans *Le Petit Marseillais*, notamment dans les N^{os} des 16, 17, 20, 21 et 23 septembre 1910. (V. *Bulletin* de 1904, page 80.)

Notre confrère M. *Clavel* a été attristé par le décès d'un de ses plus jeunes descendants, le jeune Périllier, son arrière-petit-fils.

Le décès de M. *Léopold Delisle*, beau-frère de M. *Gaston Boissier*, ne saurait passer inaperçu dans notre Compagnie. Dans la séance du 29 juillet de L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, M. *Pottier*, président, rend compte des obsèques de M. Léopold Delisle qui ont eu lieu mardi (26 juillet) et annonce que M. Xavier Delisle, frère du défunt, lui a adressé, au nom de la famille, ses plus vifs remerciements pour l'hommage rendu à la mémoire de leur parent. Il lui a communiqué, en outre, un extrait du testament par lequel le regretté doyen de l'Académie lui lègue une somme de 4,000 francs à charge d'entretenir, avec les arrérages, la tombe d'Eugène Burnouf. L'excédent, s'il y en a,

sera consacré à l'achat de livres ou de photographies de manuscrits pour la bibliothèque de l'Institut. — M. le secrétaire perpétuel (même séance) annonce qu'à l'occasion de ce grand deuil, les Académies de Berlin, de Bruxelles et de Vienne ont adressé à l'Académie l'expression de leur sympathie.

M. Léopold Delisle est décédé à Chantilly (Oise), le 22 juillet 1910. Il avait été élu membre de l'Académie, le 11 décembre 1857, et l'avait présidée en 1871. Il était membre de la Commission administrative centrale de l'Institut et Conservateur du Musée Condé.

M. le secrétaire rappelle le récent décès de M. Charles Domergue, de Beaucaire, membre non résidant. Son remplacement est décidé. L'Académie déclare, à cet effet, l'ouverture du registre de présentation.

La *Scottish Exhibition of National History, Art, and Industry* (Glasgow, 1911) adresse une circulaire du 1^{er} mai 1910, par laquelle le Comité d'Histoire et d'Art historique, section franco-écossaise, en faisant connaître la constitution du sous-comité franco-écossais dont le consul général de France, M. Camille Gauthier, fait partie, sollicite le prêt « des souvenirs d'Écosse, présentant un intérêt historique, surtout du temps de Marie Stuart et des Prétendants. » Cette exposition se propose de présenter, « dans un ordre chronologique, ce qui a trait à l'Histoire d'Écosse et au développement des Arts et de l'industrie dans ce pays. »

Communication est donnée de deux circulaires dont la première date de mai 1909;

elles ont pour objet le 1^{er} Congrès international d'Entomologie qui doit être tenu à Bruxelles, 1-6 août 1910. Le règlement est joint à cette circulaire.

L'ACADÉMIE DE MÂCON, par une circulaire du 7 juin 1910, avise que, à « l'occasion du » Congrès du millénaire de Cluny, paraîtra, dans la première semaine de septembre prochain, un album à tirage limité, d'une trentaine de planches, reproduisant les monuments anciens les plus curieux qui intéressent l'histoire de la célèbre abbaye. Cet album in-4° (du prix de 10 francs) sera précédé d'une étude, à la fois historique et archéologique, sur l'ordre et l'abbaye de Cluny. Les demandes en doivent être adressées avec le montant de la souscription « à M. Armand Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, 25, rue de la Barre, Mâcon ».

La SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN communique l'Extrait du procès-verbal de la séance du 30 août 1910. Cette Société s'est émue d'une lettre, en date du 23 août 1910, de M. le Président du Touring-Club de France, dans laquelle on lit, par exemple : « Des individus agissant pour le compte » d'une Société étrangère ont mutilé certaines stations préhistoriques de France » et expédié hors frontières le produit de leurs fouilles, lesquelles se vendent à très haut prix, en Allemagne notamment. »

Certaines idées émises dans cette lettre pour parer au danger ainsi dénoncé ont vivement impressionné la SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

A suite d'intéressants considérants, elle émet à l'unanimité les vœux suivants :

« 1° Que les fouilles, sur le territoire de la France et de ses colonies, *libres pour les citoyens français, soient soumises pour les étrangers à la clause de la réciprocité*, comme pour certains impôts ;

« 2° Que tout objet trouvé dans un département, dans les conditions spécifiées par la loi du 30 mars 1887 (Art. 14, § 1), soit attribué au Musée spécial existant dans le département et qu'il ne soit attribué aux Musées nationaux qu'au cas où un Musée local offrant des garanties suffisantes n'existerait pas ;

« 3° Qu'il ne soit créé aucun corps d'inspecteurs officiels, l'argent qui serait ainsi dépensé pouvant être plus utilement employé en subventions, façon d'agir dont la science profiterait davantage, à tous points de vue ;

« 4° Qu'un groupement, déjà préconisé, de toutes les Sociétés savantes ait lieu aussi rapidement que possible, en vue de défendre contre une centralisation abusive le patrimoine intellectuel de leurs provinces.

« Et décide que copie de cette protestation sera adressée à M. le Préfet du Morbihan, à tous les sénateurs et députés du même département, aux membres du conseil général, à la presse locale et régionale, à toutes les Sociétés avec lesquelles elle est en relations, ainsi qu'à tous autres qu'il semblera utile au Bureau. »

L'Académie s'associe à ces vœux. Cette question des « fouilles archéologiques » va, du reste, revenir, à propos d'une loi projetée, et solliciter l'attention du gouverne-

ment, des Sociétés Savantes, des particuliers et de tous ceux qu'intéressent et nos richesses nationales et les devoirs en même temps que les droits de chacun. La Compagnie s'en occupera avec tout l'empressement et toute la sollicitude qu'elle comporte.

Une circulaire du 30 juillet 1910, émanée du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a pour objet le 49^e Congrès des Sociétés Savantes, qui s'ouvrira à Caen le mardi, 18 avril 1911. Le programme qui accompagne cette circulaire est distribué aux membres présents. Les mémoires proposés devront parvenir au ministère avant le 7 janvier prochain.

De Saint-Maximin, le 2 octobre 1910, M. le curé H. Grange écrit à M. le chanoine Nicolas, qui la communique, cette lettre :

« Monsieur le chanoine,

» Je m'empresse de vous faire tenir l'introduction aux sommaires des Bulles du XIV^e siècle dont je vous ai remis le manuscrit sur les indications de M. Clauzel.

» Cette introduction pourrait peut-être se lire utilement à la séance où le vote de l'Académie décidera l'impression.

» Comme je l'indique, il ne sera pas inutile de faire remarquer que la publication générale commencée il y a plus de quinze ans n'atteint pas même la dixième partie de ce qui en constituera l'ensemble et que les tables ne verront le jour que bien plus

tard encore et qu'elles ne donneront (d'après ce qui a été fait déjà) que la seule indication du diocèse.

» Je souhaite vivement que le vote de l'Académie soit favorable à cette publication en raison même de l'importance qu'elle comporte et du temps qu'elle exigera.

» Je vous remercie encore d'avance, Monsieur le Chanoine, de ce que vous ferez en faveur de mes recherches, et je vous prie d'agréer, avec ma reconnaissance, l'hommage de mes sentiments respectueux. »

On arrive aux lectures.

M. le chanoine Nicolas donne celle de l'étude de M. Bondurand sur ce livre :

Robert MICHEL : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis* (mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes). — In-8° ; XXVII-498 pages ; 1 Carte. — Paris, Alph. Picard, 1910.

Comme conclusion de son compte rendu, M. Bondurand propose (article 9 du règlement) la candidature de M. Robert MICHEL à l'honorariat. Cette proposition est, à l'unanimité, favorablement accueillie et suivie des formalités nécessaires pour la réaliser.

Il est décidé, d'abord et immédiatement, que l'étude de M. Bondurand sera insérée aux *Mémoires* en cours d'impression.

M. Robert Michel, sorti le premier de l'Ecole des Chartes, est originaire de Montpellier, fils d'un membre de l'Institut, neveu de M. Albin MICHEL, un de nos devanciers,

qui s'est distingué par ses études archéologiques dont nos *Mémoires* se sont enrichis.

M. *Robert Michel* vient d'obtenir, pour son ouvrage, le second *prix Gobert* (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — 1.000 francs). Cet ouvrage est sa thèse de sortie de l'Ecole des Chartes.

Le *Journal des Savants* l'annonce (1910, page 381) et publie (page 566) sur ce livre un article développé et fort élogieux par M. E. Martin-Chabot.

La *Revue du Midi* (15 janvier 1910, page 54) signale et analyse une autre étude de M. *Robert Michel* qui intéresse notre pays et qui est intitulée : *Les Chevaliers des Arènes*.

Enfin, notons que, par arrêté ministériel, en date du 6 octobre courant, M. *Robert Michel* a été nommé membre hors cadre de l'Ecole française de Rome.

M. *Poinso* étudie ensuite *La Crise du français*. Ce mémoire paraîtra dans la *Revue du Midi* (N° du 15 janvier 1911, à la page 5).

Il est entendu, d'après certains auteurs, qu'on ne sait plus écrire en français et cela parce qu'on néglige l'étude du latin. M. *Poinso*, professeur de latin-français au Lycée de Nîmes, le prouve en citant quelques phrases de nos grands confrères de l'Académie française, qui, eux, ont appris le latin. Il nous a fait un véritable plaidoyer en faveur des professeurs des Lycées qui ne peuvent consacrer qu'une heure à une classe, soit de latin, soit de français.

La faute en serait : 1° à l'abandon du la-

tin ; 2° aux programmes encyclopédiques des Lycées ; aux spécialisations hâtives des quatre cycles ; à la lecture des journaux qui s'est substituée à la lecture des livres.

C'est, depuis quelques années, une levée de boucliers contre la Faculté des Lettres de Paris et ses nouvelles méthodes d'enseignement.

Les professeurs eux-mêmes se plaignent. Il y a une unanimité remarquable dans les Rapports sur les agrégations.

La Sorbonne se défend par la plume de M. E. Faguet. Sa conclusion est qu'il ne s'agit pas ici d'une crise du français, mais bien d'une décadence définitive et sans retour. — On n'écrira plus le français, voilà tout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 22 octobre 1910

Présents : MM. Delamare, *vice-président*, remplaçant M. le chanoine Delfour, *président*, absent ; Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, Barral, Maruéjol, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 8 octobre est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il dépose également les hommages suivants offerts par les auteurs ou en leur nom :

X. DELISLE : *Léopold Delisle (1826-1910)*.

Félix MAZAURIC : *Recherches spéléologiques dans le département du Gard (1904-1909)*.

L. MAURY : *Heures de l'Algérie*.

H. TUFFIER : *Les Gerbes*. — I. *Gerbes de pleurs mouillée*. — II. *Gerbe offerte au bon Dieu (poésies)*.

Ce dernier hommage est annoncé par une lettre du 22 octobre (Nîmes) dans

laquelle l'auteur, M. *Henri Tuffier*, employé au Crédit Lyonnais, avise que 12 autres manuscrits suivront successivement ces deux premiers. « Je pense, ajoute-t-il, » pouvoir mener à bonne fin la tâche commencée, si toutefois il m'est possible » d'éviter le retour de cette grande fatigue » cérébrale, qui, pendant plusieurs années, » m'imposa la pénible obligation de déposer la plume et de cesser de cultiver ces » belles relations littéraires qui m'étaient » si agréables et dont, à tous les points de » vue, je tirais si grand profit. » M. *H. Tuffier* fait allusion, sans doute, aux nombreux envois qu'il faisait, à peu près régulièrement, à l'Académie.

M. le président félicite M. *Reinaud*, réélu, le 17 octobre dernier, *bâtonnier de l'ordre des avocats*.

M. *Gustave Fabre* fait part du décès, survenu dernièrement (6 octobre 1910), dans la banlieue de notre ville, où il s'était récemment retiré, de M. le pasteur *Marius Addi*, *membre honoraire*, du 18 mai 1901. Il était l'héritier ou l'exécuteur testamentaire de M. *Jules Salles*. Grâce à ses bonnes dispositions, les représentants de la Compagnie purent régler facilement avec lui leur mise en possession de la somme à elle léguée par notre généreux bienfaiteur. M. le secrétaire perpétuel, en recevant la nouvelle de la mort et en manifestant les regrets que cette perte cause à l'Académie, se fait un devoir de rendre cet hommage au confrère qui vient de disparaître.

M. le secrétaire communique la lettre suivante :

« Nîmes, le 21 octobre 1910.

» Monsieur le président,

» Notre presse locale mentionnait tout dernièrement l'entrée au Musée de la fameuse *Tombe des Porcelets*, au sujet de laquelle notre Compagnie avait été appelée à émettre plusieurs vœux.

» Ce que les journaux n'ont pas dit, et ce que je tiens à faire connaître à tous nos confrères, c'est le rôle prépondérant joué en cette circonstance par notre distingué confrère M. Fernand Bruneton.

» Si cet intéressant monument est dès maintenant à l'abri des injures du temps, c'est surtout à ses démarches autorisées auprès de M. le Directeur de la Compagnie des Salins que nous le devons.

» Il convient également de féliciter et de remercier vivement la Compagnie des Salins du Midi d'avoir compris tout de suite qu'il était indispensable de sauver ce document d'une ruine inévitable et de nous en avoir réservé le dépôt.

» Daignez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

» Félix MAZAURIC,

conservateur du Musée archéologique. »

On passe aux lectures.

M. Bruneton raconte, en ces termes, une promenade qu'il a faite, pendant l'été, à Saint-Guilhem-du-Désert, contrée déserti-

que située sur les bords de l'Hérault et difficilement abordable.

« Un des monuments les plus intéressants de l'Hérault, quoique bien mutilé, est l'antique abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, située dans les gorges de l'Hérault, près de Saint-Jean-de-Fos et d'Aniane.

» Ce monastère fut fondé par un héros épique, moine et paladin de Charlemagne, guerrier fameux par ses guerres contre les Sarrasins, saint vénéré par le peuple. Fils de Theudéric, parent de Charlemagne, et d'Aldane, il fut envoyé par l'empereur, combattre les Sarrasins en 790 et réparer la défaite subie par le comte de Toulouse. Il soumit les Gascons et les arrêta dans leur marche sur Carcassonne après qu'ils se furent emparés de Narbonne. Quatre ans plus tard, il reprit Narbonne, pénétra en Espagne, s'empara de Gérone, Lérida, et prit part au siège de Barcelone. La légende rapporte que, pendant le siège, un More lança ce défi aux assiégeants : « Ecoute, Franc, tu déliras, pourquoi fatigues-tu nos remparts, toutes tes machines de guerre n'en viendront à bout ? Il nous reste du pain, de la viande, du miel, il ne te reste à toi que la famine. » Et Guilhem lui répondit par ces fières paroles : « Ecoute, More orgueilleux, ces paroles qui ne te plairont pas, mais qui sont vraies : Tu vois ce cheval couvert de taches aux couleurs diverses, sur lequel je suis monté, l'œil fixé sur vos murailles, il mourra de nos morsures et sera déchiré de nos dents, avant que nous quittons vos remparts, le combat commencé s'achèvera. » En entendant ces mots, le More, frappé de terreur, tombe la face contre terre et quelque temps après le chef des

assiégés Zaidoum tomba entre les mains des Francs et amené devant les remparts, conjura les siens d'abandonner la lutte, mais de sa main restée libre, il leur faisait signe de continuer la lutte. Guilhem exaspéré lui lança un terrible coup de poing, Barcelone succomba à la fin domptée par un miracle, une flèche lancée dans la ville alla s'implanter dans un bloc de marbre.

» Après de nombreux exploits guerriers, Guilhem guidé par son ami Benoit d'Aniane se convertit et abandonnant ses luttes contre les Sarrasins se consacra à la méditation et à la prière.

» Le paladin, le compagnon de Charlemagne se voua à la solitude et, l'année 804, fonda l'abbaye de Gellone, dans le diocèse de Lodève : les religieux du cloître d'Aniane en furent les premiers habitants. Cette vallée déserte, au milieu des gorges de l'Hérault entre Saint-Bauzile-du-Putois et Saint-Jean-de-Fos, offrait, à cette époque, une solitude absolue et était d'un accès difficile.

» Guillaume présida à la fondation de l'abbaye, il en donna les plans et, suivant la tradition, se mêla aux ouvriers qui travaillèrent à l'érection du vaste monastère. L'église achevée fut pavée de marbres précieux. Après l'avoir édifiée avec ses offrandes, Guilhem la dota richement avec les biens qu'il possédait en Septimanie.

» La nef, les transepts et les absides (trois) qui la terminent ont été construites par Guillaume et réalisent un type très pur de l'architecture Carlovingienne (ix^e siècle). L'appareil est petit, régulier et relié par une couche épaisse d'un ciment très dur. Il y

eut certainement un cloître, mais celui dont les ruines entourent encore l'église est de style roman et a été édifié par Pons, seigneur de Lazare, qui expia ses actes nombreux de violences et de pillages, en faisant amende honorable sur la place publique de Lodève et fonda l'abbaye de Sylvanès. L'intérieur de l'église est aujourd'hui bien simple, les marbres précieux, les riches autels ont disparu.

» On y remarque un effet assez rare, au-dessus de l'arche absidale une ouverture en forme de croix jette une clarté symbolique et douce dans tout l'édifice. On remarque dans l'église un autel donné en 1076 par le pape Grégoire VII et destiné à renfermer le corps de Saint-Guilhem, confesseur. Ce monument est un mélange de mosaïque et de sculpture, mais d'un relief très plat. Il représente d'un côté Jésus-Christ sur la croix, debout à droite et à gauche Saint-Jean et Marie ; de l'autre côté, Jésus sur un trône, la tête avec le limbe, la main droite levée, la gauche appuyée sur un livre.

» Il ne reste du cloître que les galeries du Nord et de l'Ouest ; il appartient au baron d'Albenas qui a repris sous ces voûtes austères la vie des anciens éconbites, méprisant toutes les habitudes du luxe moderne, végétarien pratique ; il habite une des anciennes cellules et cultive le jardin dont les produits suffisent à ses besoins.

» Ce cloître renfermait jadis dans ses galeries les tombes des abbés qui avaient régi le monastère de Gellone.

» On montre encore sur les bords de l'Hérault la roche de laquelle s'élança le paladin pour franchir le fleuve. La roche, comme

celle du cirque de Gavarnie, a conservé l'empreinte des fers du coursier. La vie de Saint-Guilhem est pleine d'heureux contrastes : travaillant mêlé aux maçons qui édifient le monastère, défrichant les rares terres fertiles du desert, paladin déposant à l'église de Saint-Julien-de-Brioude, en Auvergne, ses armes sur le tombeau du saint martyr, son carquois, des javelots, une épée à deux tranchants, sa cuirasse et son bouclier, puis dépouillant ses riches vêtements pour revêtir un cilice, devenir de chef d'armée un simple religieux. La légende a entouré sa mort de mystiques souvenirs. Au moment où il mourut, il se fit un grand bruit inaccoutumé dans toutes les églises majeures et mineures des provinces voisines, toutes les cloches sonnèrent d'une manière extraordinaire, sans qu'aucun bras tirât les cordes.

» Outre la légende, les poètes du moyen-âge ont illustré son nom, les chansons de geste et les mystères racontent quelques détails de l'histoire de Guillaume au court nez.

» Sous les murs de Paris il pourfend un géant du nom d'Isore, enseveli en l'église de Saint-Germain-des-Prés. Il en précipita un autre du sommet des roches abruptes sur lesquelles il avait construit son château qui a conservé le nom de château du géant et par corruption de Don Juan. Le village conserve encore quelques maisons romanes, elles sont uniformes dans leur construction, une porte à plein cintre ouvre sur le rez-de-chaussée, une autre petite porte conduit par un escalier droit au premier étage, éclairé par d'élégantes fenêtres lombardes dont les doubles cintres sont soute-

nus par de fines colonnes à fûts ronds ou à pans coupés, les toits presque plats et très saillants.

» Au pied des hautes tours qui servaient à défendre la vallée de l'Hérault sont construits des moulins à chambres basses, assez grandes dont la toiture est remplacée par une forte voûte qui résiste depuis sept siècles aux crues du fleuve. Celui de Clamrouse, nommé ainsi d'une petite source voisine, construit en 1122, fut l'objet d'une contestation entre Bérenger, abbé de Saint-Guilhem, et un seigneur voisin.

» A l'entrée de la vallée, un pont fut construit au point appelé Gorgo-Negro par les soins des abbés de Saint-Guilhem et d'Aniane; les moines de ce couvent devaient apporter au pied d'œuvre les matériaux, chaux, sable et pierres, et ceux de Saint-Guilhem devaient payer les ouvriers.

» Ce pont, exempt de tout droit de péage et sans défenses, existe encore et constitue un des points les plus pittoresques de ce curieux pays. »

M. *Delamare* présente ensuite son rapport sur l'ouvrage de M. le Dr *Louis Malzac* : *La Salle ; les Lasallois, leurs origines*. (Hommage du 11 juin 1910. — V. *Revue du Midi* du 15 octobre 1910, page 651.)

Voici ce rapport :

« Si l'attribution principale de l'Académie Française est de nous fournir périodiquement en son Dictionnaire le sens actuel des mots et veiller à l'agrandissement du domaine vocabulaire, le rôle plus modeste des Académies provinciales est de recher-

cher les faits rares ou inconnus de leur territoire propre et d'inciter les membres à leur adresser des monographies locales.

» Ces derniers travaux se rapportant à des églises, à des abbayes, à de petites villes de nos environs se rencontrent dans presque tous les volumes de nos Mémoires et nous sommes heureux d'enregistrer une nouvelle étude très consciencieuse et bien documentée de notre collègue le D^r L. Malzac, intitulée : « La Salle. Les Lasallois, leurs origines. »

» La division de cette monographie communale est très heureuse et le plan en est bien dessiné ; aussi n'aurons-nous qu'à suivre les chapitres dans leur ordre, prenant dans chacun d'eux la phrase typique ou la conclusion pour avoir une connaissance complète de l'œuvre.

» La partie originale du livre, due à des recherches personnelles très actives, consiste dans les annexes et pièces justificatives et dans les mesures en usage dans la Salindrenque. L'ouvrage est illustré de nombreuses photographies et contient une carte de l'auteur, « Salindrenque et régions environnantes au XVIII^e siècle ». Un chapitre d'une très fine critique et même mordante est intitulé : « Esquisse du caractère Lasallois. »

« L'ouvrage, écrit d'une plume vive et alerte, s'ouvre par la description topographique du vallon de La Salle et par l'étude de son peuplement.

» L'éminent introducteur de cette étude, M. le professeur Gachon, de Montpellier, résume ainsi la vallée de la Salindrenque :

« Une sorte de coin de verdure normande, en son centre, s'ouvrant comme un sourire de géographie paradoxale, entre les hauts calcaires d'un gris ou d'un brun lumineux que coupent de leur brèches profondes les torrents cévenols, les torrents « bibliques » de Michelet, Vidourle et Gardons, et les âpres chaînes par où montent, vers le N.-O., les schistes et les granits des massifs voisins de l'Aigoual. »

» Sous la période romaine, la Salindrenque couverte de bois épais ne fut guère habitée. Il est probable que, lorsque la Septimanie fut ravagée par les Barbares et les Sarrasins, les populations de la plaine, fuyant devant l'invasion, cherchèrent un lieu d'asile sûr dans ces fourrés épais.

» Dès 959, cette région était complètement organisée et appartenait à la puissante maison des Bermond d'Anduze.

» Et c'est ici que commence le grand rôle des moines. « Le rôle, écrit Cauvet, de ces monastères dans la Septimanie, au VIII^e siècle, était tout tracé. Ce malheureux pays ne formait sur plusieurs points qu'un vaste désert. Ils arrivèrent. Là où ils se fixèrent, une église, quelquefois plusieurs s'élevèrent, de vastes constructions surgirent du sol, les rivières se couvrirent de moulins, les champs, les vignes et les prairies remplacèrent l'herme, « de heremotraxerunt ».

» Les cultivateurs monastiques auraient pu s'établir dans les parties de la Septimanie les plus fertiles; mais pour que leur exemple fût plus méritoire ils recherchèrent les contrées montagneuses, éloignées des

centres habitués, où le sol était maigre, et le défrichement et la culture difficiles. »

» Après l'invasion des Barbares, quand la paix et le calme reparurent, le courant d'immigration ne se fit plus du Sud au Nord, de la plaine au vallon, ce furent désormais les montagnes qui fournirent les immigrants.

» Jusqu'à nos jours les Lozériens, comme leurs aïeux les Gabales, ont émigré vers la plaine, et, dans leur course, s'arrêtent parfois à la Salle où les fixe un mariage.

» Mais il est arrivé que le nombre de ces nouveaux venus pauvres et besogneux est trop considérable pour les fonds de la commune et l'on prend alors les délibérations suivantes : « En 1729, le Conseil de la communauté étant assemblé par ledit consul a été représenté qu'il arrive journellement des gens de la montagne, que les gens du lieu retirent, et comme ces gens-là sont pauvres, le bureau est obligé de les nourrir et cela fait que ceux du lieu sont en souffrance, priant d'y délibérer.

» L'assemblée, délibérant sur cette dernière représentation, a fait défense à toutes sortes de personnes de louer leurs maisons à ces étrangers montagnards et autres étrangers sans le consentement des consuls sous peine de 5 livres d'amende, et à ceux qui y sont (les étrangers) seront tenus de vider dans huitaine du jour de la publication à peine d'être chassés, et pour que personne ne le puisse ignorer, la présente délibération sera publiée au son du tambour.

» De nos jours, les conseillers municipaux

ne prennent pas d'arrêts pareils pour préserver leurs concitoyens de la concurrence venue du dchors ; aussi les ouvriers se défendent-ils eux-mêmes et nous assistons parfois sur les chantiers à de véritables batailles entre ouvriers du pays et ouvriers étrangers.

» Cependant au bout de trois ou quatre générations, le Gabale, juif-errant, abandonne ce lieu d'étape et descend vers les villes du Midi. « On rencontre là, de nos jours, les noms de familles qui vivaient à la Salle aux xvii^e et xviii^e siècles. Les Nouguier, Jalaguier, Vals, Nougarede, Pintard, Bouzanquet, Devèze, Bouscarrenc, Dumas, Bimard, Salindre, etc., qui forment le noyau de la plupart des familles de la plaine, sont tous descendants d'émigrants de la Salle. »

» Pour prouver le peuplement de la Salindrenque par les émigrants lozériens, le D^r Malzac prend, au hasard, dans une période s'étendant de 1618 à 1780, les renseignements nécessaires dans les registres de l'état-civil de la Salle, Soudorgues et Colognac.

» Ceux qui ont fondé les familles provenant du Cantal et de la Haute-Loire « étaient en général des gens de métier, cordonniers, maçons, laboureurs, peu instruits et de religion catholique. Leurs noms se rencontrent encore dans le pays. Cette immigration, quoique beaucoup plus ralentie, existe toujours encore à l'heure actuelle. »

» Suivent 92 noms avec l'indication du lieu de naissance de leur porteur. Parmi eux, je cite les suivants que nous trouvons à Nimes et qui me paraissent de prove-

nance la Salloise : Réversat , Boussuge , Chastan, Barnier, Tuffery, Mourgue, Chauvet, Amat, Daudé, Vielles.

» D'autres immigrants provenaient de la région lozérienne des Cévennes ; cette région comprend la partie méridionale de l'arrondissement actuel de Florac et la commune de Saint-André-de-Valborgne. Cependant la vallée du Gardon au-delà de l'Estréchure a peu fourni d'émigrants. Les villages plus éloignés en ont donné davantage. Ce qui s'explique par le fait suivant.

» Pendant longtemps le seul moyen de communication avec le Midi, pour la haute vallée du Gardon de Saint-Jean, consistait en l'unique route de Saint-Hippolyte-du-Fort à Saint-André-de-Valborgne passant par la Salle. »

» Parmi les gens qui se fixèrent à la Salle, indiquons les Figuière, Valmalle, Campredon, Pradelle, Boudon, etc.

» Certaines familles provenaient des pentchants de l'Aigoual, elles avaient franchi le col de Las Cliefs au lieu de descendre le courant des rivières qui les aurait conduites dans les plaines de l'Hérault ou dans la vallée du Tarn.

» Pour expliquer cette invasion pacifique un peu paradoxale, le Dr Malzac fait intervenir l'habitude de conduire estiver, tous les ans, les troupeaux de la vallée de la Salle sur les vertes pelouses de l'Aigoual. Il estime qu'il a pu se créer ainsi, dans la suite des temps, des relations entre les habitants, relations qui ont engagé les montagnards peu fortunés à émigrer dans la vallée plus riche de la Salindrenque. Parmi eux, nous

relevons les noms d'Espaze, Vals, Laune, Liron, Bruguière, etc.

» Quelques familles proviennent de la présence fortuite de leurs chefs dans la vallée de la Salle. Voici l'origine donnée par notre auteur : « La diffusion des idées protestantes par les maîtres d'école, les colporteurs religieux d'abord, et les pasteurs ensuite, attira dans nos Cévennes bon nombre de ces apôtres d'une religion nouvelle. Il s'établit entre eux et les familles importantes du pays de nombreux liens de parenté. Le passage et la garnison des troupes du duc de Rohan et des autres chefs huguenots pendant les premières guerres de religion, eurent probablement le même résultat qu'obtinent plus tard les troupes ennemies des Dragonnades. C'est à cette époque que se créèrent à la Salle les familles Guizard, Dumas, Caumel, Nouguier, Tourtoulon, etc. »

» Une constatation assez piquante au point de vue moral et religieux est la suivante : tous les dragons n'étaient pas mariés et bon nombre parmi les célibataires — la garnison ne devait pas être folichonne — ne trouvèrent rien de mieux que d'épouser les filles de ces intraitables huguenots, Lamoignon de Basville n'avait certainement pas pensé à ce procédé de pacification. Citons l'exemple suivante : le 22 mai 1709, baptême de Marie-Suzanne Castel, fille à Jean Castel, brigadier, et Gabrielle Coutelle, mariés. Parrain, Jean Castel, capitaine de fusiliers ; marraine, Suzanne Coutelle. N'est-ce pas là une preuve que les historiens exagèrent parfois et que les relations entre la population et les dragons

n'étaient pas toujours aussi tendues qu'ils le rapportent.

» Le dernier chapitre est consacré à l'esquisse du caractère du Lasallois. Dans cette esquisse, l'auteur établit une différence très marquée entre le gavot nouveau venu et le vieil habitant de la Salle. « Dans une dispute, l'habitant de la Salindrenque criera des injures, mais n'en viendra que rarement aux coups, ceux-ci laissant des marques douloureuses et se donnant de compte à demi, selon la prudente expression du pays. Le gavot, homme de premier mouvement, emploie plus rapidement les arguments frappants. »

» Il ont le même esprit de lucre, mais l'un avec plus de rude franchise, l'autre plus de souplesse. Cependant même amour des oripeaux, même oubli des bienfaits, même superstition du métier de fonctionnaire.

» Il recherche la nouveauté. « Il a toujours peur, lisons-nous, de ne pas être à l'avant-garde du progrès. Au xvi^e siècle, c'est la cause principale pour laquelle La Salle embrasse les idées protestantes ; au xix^e siècle, les opinions politiques les plus avancées et les plus en contradiction avec l'instinct de propriété personnelle ancré au fond du cœur de tous les habitants. »

» Le portrait est un peu dur. Le D^r Malzac s'en doute un peu et prenant les devants il dit dans sa préface : « D'aucuns trouveront certainement que mon étude décrit le caractère lasallois sous un jour peu flatteur. A leur goût, peut-être, j'ai trop noirci l'état moral de mes concitoyens. »

« Il s'en excuse en s'avouant médecin avant tout et comme tel ne pouvant se fler

aux apparences, il a peut-être fait la dissection morale des Lasallois à l'aide d'instruments trop grossissants.

» Permettez-moi, en terminant ce compte-rendu, de regretter que des monographies de ce genre et de cette valeur soient trop rares. A l'intérêt scientifique de ce travail, à sa belle ordonnance se joint un attrait littéraire que j'ai essayé de faire goûter en citant l'auteur autant que je l'ai pu et que la brièveté de cette analyse me l'a permis. »

Enfin, M. *Mazel* sollicite l'intervention de l'Académie pour faire aboutir l'acquisition projetée par la ville, au profit du Musée, d'une toile religieuse de Colin, qui se trouve dans un établissement hospitalier de la ville. M. *La Haye* se renseignera et en reparlera, s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 novembre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Mazauric, de Pognadoresse, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

M. le *secrétaire* communique la circulaire N° 1 du 20 septembre 1910, adressée de Paris par M. le Ministre relativement à la 35^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1911). Cette session aura lieu du mardi 6 juin 1911 au vendredi 9 juin inclusivement.

Les mémoires devront être adressés, au sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, avant le 1^{er} mars 1911, terme de rigueur. Avant la même date, devra être fournie la liste des délégués.

M. le *secrétaire* fait connaître à l'Académie que la municipalité a disposé, sans avis ou autorisation, des fauteuils de la Compagnie pour les transporter à la Gale-

rie des Arts, à l'occasion de la distribution des prix de l'École des Beaux-Arts, le dimanche 30 octobre dernier. Il n'a garde de s'en plaindre, puisqu'ils ont été utiles à notre confrère M. La Haye. Il en veut retenir seulement cette conséquence que le droit ainsi prétendu par la ville et l'acte d'autorité par elle accompli autoriseront, le cas échéant, l'Académie à recourir aux finances municipales pour réparations à son mobilier ou pour son remplacement.

M. *le secrétaire* fait part du mariage, célébré, le mercredi 19 octobre 1910, en l'église Saint-Victor, à Marseille, entre Mlle Marthe Desbans avec M. Pierre Jorry. Mlle Desbans est la petite-fille de M. Clavel. M. *le président* félicite notre confrère de cet heureux événement survenu dans sa famille, de même que récemment nous avons compati à sa douleur causée par le décès d'un de ses arrière-petits-fils. Il l'assure que l'Académie s'associe à ses joies comme à ses tristesses. M. *Clavel* remercie M. *le président* de l'expression de sa sympathie et ajoute qu'à son âge avancé, avec une descendance nombreuse, on est exposé à passer rapidement ainsi du chagrin au contentement.

M. *La Haye* dit que, conformément à la promesse qu'il en avait faite, à la dernière réunion, il est allé voir le tableau religieux dont il avait été question. C'est une *Madeleine* de A. Colin. C'est une excellente toile de ce maître, supérieure à celle de la cathédrale, *Le Christ au Jardin des Oliviers*, plus lumineuse ; mais c'est du Colin, c'est-à-dire une peinture qui est bien de son époque. Les instructions ministérielles préconisent de moderniser les Musées. Il craint que la

commission des Beaux-Arts, qui serait appelée à donner son avis sur une proposition d'achat faite à la ville, ne se montre contraire. Sans rien préjuger sur ce point, il déclare qu'il vantera, à l'occasion, la valeur de la toile, qui est, à ses yeux, une œuvre de mérite de l'un de ses plus distingués prédécesseurs.

L'ordre du jour indique l'élection d'un *membre honoraire*. Le scrutin ouvert, dans ce but, donne l'unanimité des suffrages exprimés par les 17 membres présents à M. *Robert Michel*, second prix Gobert (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1910), membre hors cadre de l'École française de Rome, lequel est proclamé élu.

On arrive aux lectures.

M. *de Pougnaresses* présente et analyse la *Correspondance inédite du marquis de la C. . .*, entre 1766 et 1785, dont il a été déjà question à plusieurs reprises. (V. *Bulletin de 1909*, page 121 ; procès-verbal du 27 novembre 1909). Voici ses conclusions :

« En résumé, Messieurs, je crois que notre Compagnie doit exprimer sa gratitude à M. l'abbé Bourrienne pour l'important travail qu'il lui a offert.

» Le souvenir de mon distingué prédécesseur, le marquis de Valfons, vous est resté gravé au cœur d'une façon trop profonde pour que vous ne preniez pas un très vif intérêt à ce qui touche l'illustre famille dont il a fait partie et dont l'histoire s'unit si intimement à la chronique de notre pays.

» Et comment ne pas s'incliner devant l'importance de ce travail, qui ne comprend

pas moins de 480 pages et où la copie est fournie avec une conscience et une minutie de détails, qui en font presque la reproduction imagée du texte original et indiquent de quels soins tout spéciaux M. l'abbé Bourrienne a entouré son travail.

» Cependant il ne me paraît pas que l'Académie de Nîmes puisse faire sienne cette œuvre, soit en l'éditant elle-même, soit en lui fournissant un concours officiel quelconque.

» La lecture attentive de toutes les pages de ce manuscrit n'a pas été sans me permettre de relever un grand nombre de traits curieux, d'allusions piquantes, de vues originales qui nous prouvent que le président de la Calmette fut un esprit vraiment intelligent et cultivé. Ces traits, j'ai pris plaisir à vous les signaler au passage et j'ai indiqué d'une manière spéciale à la Compagnie les points qui pouvaient plus particulièrement l'intéresser. Mais ils me paraissent insuffisants pour former la base d'un travail original et ne pourraient que fournir une documentation d'appoint à une collection d'archives de famille, déjà plus riche. En outre, les allusions aux personnes ou aux faits locaux y sont nombreuses, et, comme nous ne possédons qu'une des parties de la correspondance, que la contrepartie émanant du destinataire nous fait défaut, l'allusion devient obscure et l'intérêt en est diminué d'autant.

» En outre, nous ne devons pas oublier que la famille de Valfons occupe dans notre ville et dans notre département une place justement respectée. Quelle utilité peut-il y avoir à révéler au public les em-

barras d'argent que dénote la correspondance du marquis de la Calmette avec sa femme, les dissentiments du marquis avec ses frères, les difficultés que soulève le legs de Mme de Massillan et surtout le mariage de Mme de Rotalier contre les conseils et la volonté de son père qui ne cède que sous la menace de *sommations dites respectueuses* ?

» Pour ces motifs, il ne paraîtra sans doute pas possible à l'Académie de donner à cette publication une publicité couverte par sa recommandation, et, tout en accordant à M. l'abbé Bourrienne un juste tribut de louanges pour sa communication, elle s'abstiendra de présenter elle-même au public cette collection de documents inédits. »

M. Michel Jouve communique les *Notes d'un Consul d'Avignon pendant l'occupation française de 1688-1689*. (V. la REVUE DU MIDI, numéro du 15 novembre 1910, page 690, et *Annales du Midi*, 1911, page 276.)

« Louis XIV offre le type de l'orgueil royal, ne s'inclinant devant personne ni devant aucune autorité, et, comme le dit Saint-Simon, « toujours en garde contre l'esprit, l'instruction, surtout contre le nerf et contre tout homme qui se sentait. »

» Le même personnage, qui, après la Révocation de l'Edit de Nantes, acceptait les compliments d'Innocent XI le félicitant « sur le comble des louanges immortelles qu'il avait ajoutées, par cette dernière action, à toutes celles qui rendaient jusqu'à présent sa vie si glorieuse », n'éprouve pas la moindre gêne à s'emparer d'Avignon, fief du Saint-Siège.

» L'affaire des franchises (1687-89), au cours de laquelle les principes de la déclaration gallicane (1682) furent constamment invoqués, rompit les rapports entre le pape et le roi. C'est à cette occasion que Louis XIV envahit le Comtat.

» A la mort d'Innocent XI (août 1689), le roi, par politique, chercha à se rapprocher du Saint-Siège et rendit Avignon au successeur d'Innocent.

» Pendant ces années (1688-89), le premier consul d'Avignon était le marquis des Laurens ; le gouverneur désigné par le roi de France était le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné. Nous sommes ainsi en possession de deux sources précieuses d'informations sur les événements dont le Comtat fut alors le siège.

» D'abord les Notes du consul, prises au jour le jour, et ensuite les lettres prises par Mme de Sévigné, qui aurait bien désiré que l'occupation française devint définitive, puisque le gouverneur touchait une annuité de 20.000 livres.

» Ce qui ressort de la lecture de ces documents, c'est que la population avignonnaise vit d'un bon œil son rattachement à la France — n'y avait-il pas parité de race, de mœurs, de coutumes et de langue avec les Français ? — et qu'elle ne s'émut pas davantage lorsqu'elle fut rendue à la papauté.

» Les réceptions par les consuls et par le peuple, soit du gouverneur du roi, soit du vice-légat, se ressemblèrent fort ; mêmes réjouissances, mêmes entrées triomphales, avec remise des clés, mêmes harangues exprimant la joie de recevoir, ou le vice-légat,

ou le gendre de Mme de Sévigné ; vœux éternels de fidélité et de respectueuse soumission.

» Cette passivité des habitants s'explique peut-être par ceci, c'est que les charges restaient les mêmes, quel que fût le gouvernement, et qu'il importait peu de payer les impôts au pape ou au roi.

» Il paraît cependant que le marquis des Laurens exprime des regrets plus sincères au départ du comte de Grignon que lorsque le légat abandonna Avignon. Grâce au premier, un fils du noble marquis et consul avait obtenu une charge importante en France et un protecteur sérieux lui était, peut-être, de quelque utilité à la cour du grand roi. »

Enfin, M. le secrétaire donne connaissance de cette circulaire transmise par le *Directeur du Bulletin général des Sociétés académiques de France*, 2, rue Vivienne, Paris.

« Ligue de sauvegarde des Monuments et églises de France.

« En janvier dernier, à l'occasion de la discussion du budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. l'abbé Lemire signalait à la Chambre des députés la situation précaire de nos vieux monuments et spécialement de nos églises rurales depuis la loi de séparation. Dans sa réponse, M. le Ministre reconnut pleinement l'intérêt qu'il y a à conserver tous ces édifices, qui sont les véritables liens nous rattachant au passé et aux traditions de nos ancêtres. — Il promit aussi d'accueillir les demandes de classement qui lui seraient adressées. La Commission historique en a aussitôt présenté quelques-unes. Mais on ne peut

classer tout ce qu'il serait bon de conserver. Il y a des édifices consacrés par les anciens souvenirs dont la Commission du Ministère rejettera justement le classement, car la loi du 30 mars 1887 n'édicte cette protection spéciale que pour les monuments présentant une importance exceptionnelle.

» Nous devons dès lors chercher autre chose.

» Déjà, au moment de la promulgation de loi de séparation, l'Académie de Reims et plusieurs autres sociétés savantes ont commencé de créer un mouvement en faveur des églises rurales, mais ces premiers efforts ne semblent pas avoir obtenu tout le résultat désirable faute d'une publicité suffisante. Il faut donc renouveler la tentative en s'adressant directement au grand public.

» La Commission historique, toujours préoccupée de ces questions, en a récemment repris l'étude et elle s'est demandé s'il ne serait pas possible, par un sérieux appel à l'opinion, d'entourer d'une sorte d'atmosphère protectrice ces monuments qui lui sont chers. Dans ce but, on commencerait par dresser une liste sommaire, mais très complète, de tous les monuments et objets d'art à sauvegarder ; liste très large, comprenant *tout ce qu'on regretterait de voir disparaître dans une commune*. Puis on s'efforcerait par des publications, surtout par des articles dans les journaux locaux, de faire comprendre aux populations les souvenirs que rappellent ces monuments et l'intérêt qu'il y a à les conserver. Dès lors, le jour où quelqu'un songerait à les abandonner, à les modifier ou à les dé-

truire, des voix éclairées et autorisées s'élèveraient contre la mesure, et elles seraient d'autant plus puissantes que l'opinion serait mieux disposée à les approuver par des lectures antérieures.

» Il est évident que, dans un département étendu comme le Nord, dresser cet inventaire et faire cette publicité est une tâche énorme, que ne peut accomplir seule ni une bonne volonté isolée, ni même une des associations actuellement existantes, aussi la Commission historique fait-elle appel à tous les concours, et spécialement aux Sociétés savantes des divers arrondissements. Elle espère qu'elles voudront bien l'aider à dresser le catalogue des monuments et à faire la publicité dans les journaux.

» Les divers articles devront être collectionnés avec soin, car ils pourront plus tard être l'origine d'une nouvelle statistique archéologique du département, plus complète que celle que nous avons et répondant mieux aux exigences de la science contemporaine. Le jour où on en entreprendra la rédaction, il faudra adopter un plan général, de façon à donner à l'œuvre l'unité et la cohésion nécessaires. Mais, aujourd'hui, chaque rédacteur peut laisser libre carrière à sa fantaisie, toutes les formes sont bonnes, du moment où l'article mettra en lumière l'intérêt du monument dont il parle, et on ne saurait trop louer celui qui captivera l'attention du lecteur par sa puissante originalité.

» Telle est, Monsieur le Président, l'œuvre pour laquelle la Commission Historique vous demande votre précieux concours

et celui de la Commission que vous présidez. J'espère que vous voudrez bien le lui accorder et vous prie d'agréer mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président de la Commission Historique du département du Nord,*

» A. LEVÉ. »

L'Académie, reconnaissant l'utilité de cette Ligue, engage ses membres à profiter des moyens par elle indiqués pour sauvegarder nos vieux monuments et nos églises rurales, comme elle le propose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 novembre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

II dépose les ouvrages suivants offerts en hommage par leurs auteurs :

G. WAMPACH : *L'Or richesse nationale*.

Ch. MALIGNON, *curé-doyen d'Aigues Mortes* : *L'Eglise d'Aigues-Mortes, poésie*.

D^r Maurice REYNAUD : *Note sur des ossements fracturés, suivis de consolidation pendant la vie, trouvés dans un tumulus, à Saubert, canton de Meyrueis (Lozère)*.

Galien MINGAUD : *Liste des objets qui sont entrés dans les Galeries du Muséum pendant l'année 1909*.

M. le *président* félicite M. Coulon à l'occasion du récent mariage (mercredi 16 novembre courant) de sa fille. Il s'associe et

associe l'Académie aux joies paternelles du confrère qui remercie.

M. le secrétaire communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Robert Michel, élu *membre honoraire* dans la précédente séance.

« Rome, Palais Farnèse,

11 novembre 1910.

» Monsieur le secrétaire,

» Arrivé aujourd'hui seulement à Rome après un assez long voyage dans le Nord de l'Italie, j'y trouve votre aimable lettre et je m'empresse de vous en remercier.

» Je suis très reconnaissant à l'Académie de Nîmes de l'honneur qu'elle me fait et qui m'est très sensible.

» Vous voudrez bien, Monsieur le secrétaire, être l'interprète auprès d'elle de mes sentiments de très vive et très profonde gratitude.

» Le souvenir que vous avez donné à mon grand-oncle, membre de l'Académie de Nîmes de son vivant, m'a particulièrement touché. Je suis fier, en effet, de mes origines nimoises. C'est à elles que j'ai dû de m'attacher à l'histoire de cette région qui m'est chère et ma joie est grande à renouer une si honorable tradition de famille.

» Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes sentiments très recon-

naissants et très respectueux, et me croire
votre tout dévoué.

» Robert MICHEL.

» P.-S. — J'espère pouvoir me rendre à Nîmes vers le mois d'avril 1911. Je ne manquerai pas de vous prévenir en ce cas et serai heureux de pouvoir remercier de vive voix l'Académie de l'honneur qu'elle m'a fait. »

A ce propos, M. le secrétaire rappelle la vacance du siège de *membre non résidant* délaissé par M. Domergue, décédé. L'Académie ordonne son remplacement, et, pour y parvenir, ouvre le registre de présentation qui sera clos à la fin de la prochaine séance.

On arrive aux lectures.

M. Reinaud donne connaissance d'*Un drame en vers d'après Chateaubriand*. C'est un livret en cinq actes, destiné à être mis en musique, et dont le sujet, sinon le titre définitif, est *Le Dernier des Abencérages*.

M. Clavel, continuant le sujet entrepris et par lui déjà plusieurs fois exposé, traite cet épisode : *Grandeur et décadence de l'Eglise catholique au moyen âge*.

« M. Clavel entretient l'Académie de l'Eglise aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles et surtout du plus grand des papes, Innocent III, qui accomplit ce que le plus hardi de ses prédécesseurs, Grégoire VII, avait projeté et commencé, la grande souveraineté pontificale ; puis, de la guerre contre les hérétiques albigéois, cette guerre, qui fut à la fois une guerre religieuse et une guerre de races,

marquée par des crimes de toute sorte et dont la royauté seule profita.

» Il rappelle que le pape fut assez puissant pour obliger, par l'excommunication, le roi Philippe-Auguste à reprendre sa deuxième épouse qu'il avait répudiée.

» Il constate ensuite que, si les successeurs de Innocent III maintinrent la puissance de l'Église, l'esprit d'indépendance s'introduisit parmi les cardinaux quand il fallut nommer un nouveau pape, et beaucoup d'évêques se plaignirent des taxes dont il frappait trop souvent les Églises ; il montre ensuite que le pape Boniface VIII se trompait d'époque quand il voulut imposer ses volontés à un roi, Philippe-le-Bel, qui, quoique petit-fils de Saint-Louis, n'avait point les vertus de son grand-père. »

L'heure avancée en a fait remettre la suite à une date ultérieure.

Enfin, M. le secrétaire a présenté l'envoi poétique de M. P.-H. Bigot, correspondant :

(a) *Per Toussant. — Li Bourgadieiro à Bigot.*

(b) *Lou Paure e lou Curat.*

La séance a été ensuite levée.

.

Séance du 3 décembre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Nicolas, Trial, *membres résidants* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Henri Roux, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

En observation de l'article 44 du règlement, M. le *président*, d'accord avec le bureau, présente M. Loubières, directeur du Crédit lyonnais à Nîmes, lequel est admis à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Dépôt est fait ensuite de l'hommage suivant offert par l'auteur :

Chanoine NICOLAS : *Un pape Saint-Gilois. — CLÉMENT IV dans le monde et dans l'Eglise (1195-1268)*.

A propos de cet hommage, M. le *président* répète l'*Habent sua fata libelli*. Il a reçu trop récemment ce volume pour avoir eu le loisir de le lire ; il l'a parcouru et il y a reconnu toutes les qualités qui distinguent

les œuvres de notre infatigable et savant confrère. Il souhaite à celle-ci le succès qu'elle mérite et qu'ont obtenu ses devancières. Il fait des vœux pour que l'active et féconde retraite de *M. le chanoine Nicolas* lui permette de donner une suite utile à ses précédents travaux.

C'est l'année du cinquantenaire sacerdotal de notre confrère, cinquante ans, *magnum ævi spatium*. Si Tacite a pu louer ceux de son temps qui avaient rempli, pendant quatorze ans, des fonctions militaires ou autres, à combien plus forte raison pouvons-nous féliciter ceux des nôtres qui ont accompli leur ministère pendant cinquante années ? C'est le cas de *M. le chanoine Nicolas*.

C'est aussi le cas de *Monseigneur Béguinot, évêque de Nîmes*. Son cinquantenaire sacerdotal a été célébré le mercredi 23 et le jeudi 24 novembre dernier, par de très et très belles fêtes auxquelles ont pris part dix-neuf archevêques, évêques ou abbés mitrés. *Monseigneur Béguinot* est le successeur de Fléchier, le protecteur de notre Académie. Il est *membre honoraire* de notre Compagnie. Il n'est donc point étranger ici. Il convient donc de lui adresser nos hommages et nos souhaits.

M. le président propose, en conséquence, de se rendre, le lendemain, à onze heures, auprès de *Monseigneur Béguinot* pour lui porter ces félicitations et ces vœux. Il convoque, à cet effet, le bureau et prie tous ses confrères, qui en auront le temps et le désir, de se joindre à cette délégation.

Cette motion est unanimement approuvée.

M. le président rapporte ensuite les titres de M. Joseph-Antoine Lacroix, candidat à la succession de M. Domergue, *membre non résidant*, décédé. Ces titres sont nombreux et importants.

Le registre de présentation sera clos, comme il a été décidé, à la fin de la séance. Si aucune autre candidature ne surgit, celle de M. Lacroix datant du 19 novembre, l'élection aura lieu le 19 décembre prochain, soit à l'expiration du délai réglementaire.

M. Raphel rappelle le succès récent de notre protégé, M. Fernand Janin, premier grand prix de Rome, section d'architecture. Il annonce qu'un banquet officiel va être organisé, pour le mercredi 14 de ce mois, à l'effet de fêter ce succès. M. Janin sera accompagné par les premiers grand prix de cette année : peinture, musique, gravure, se rendant avec lui à Rome. Ce banquet aura lieu sous le patronage et les auspices de l'Association des Anciens élèves du Lycée, de l'Académie de Nîmes et de la Société des Amis des Arts de cette ville. Il invite ses confrères à souscrire à ce banquet afin de célébrer le premier grand lauréat qui ait profité du *Legs Maumenet*.

On passe aux lectures.

M. Bruneton rend compte en ces termes de l'étude de M. Wampach : *L'Or richesse nationale*. (Hommage du 19 novembre 1910.)

« Messieurs,

» Le travail de M. Wampach paru dans la *Revue de Paris* du 1^{er} octobre dernier ne traite pas la question économique de l'or.

» M. Wampach est ingénieur et ne s'occupe que de l'exploitation des mines d'or en France dans le passé comme dans le présent qui lui paraît le réveil d'une vieille industrie nationale.

» L'auteur qui eût parlé, il y a dix ou quinze ans, des mines d'or françaises se serait heurté à l'incrédulité générale. Nous avons connu l'échec rapide des essais de recherches de l'or dans le Gardon, où de puissantes machines avaient été installées au-dessous de Russan ; une société était née ; des actionnaires avaient répondu à son appel et quelques jours après, les machines avaient disparu et le silence s'était fait sur cette tentative sans lendemain.

» M. Desjardins, dans son ouvrage géographique de la Gaule romaine, raille les vieilles traditions rappelant les mines des Pyrénées. Les Gaulois prétendaient, au dire de Strabon, que les Cévennes renfermaient des mines d'or, mais il aurait eu tort d'y croire. » Jusqu'à la fin du xix^e siècle, le dédain pesait sur l'alchimiste qui fabriquait de l'or et le chercheur qui pensait en trouver dans le sol de la France. Le xx^e siècle paraît devoir bouleverser ces traditions. Quelques prospections heureuses, l'énergie de pionniers de la science minière ont opéré ce miracle. Il y en a eu dans le passé, il y en a dans le présent faisant justice des attaques adressées aux Théophraste, aux Strabon, aux Diodore, aux Plin. Une chaîne ininterrompue rattache nos exploitations à celles des Romains et des Gallo-Romains. Après la conquête des Gaules, dit Suétone, César dépouilla les chapelles et les temples des Dieux remplis de riches offrandes. On l'avait vu détruire

des villes plus souvent pour y faire du butin qu'en punition de quelque faute, il avait de l'or en abondance, il le vendit tant en Italie qu'en province, sur le pied de 3000 petites sesterces la livre. M. Wampach essaie de traduire en chiffres proportionnels ce formidable afflux d'or gaulois.

» Au prix actuel de 3.444 francs le kilo d'or, la livre romaine de 327 grammes 45 vaudrait francs 1.127,74, le sesterce 3 millièmes parties de l'équivalent de la livre d'or vaudrait 37 centimes 60 alors que M. Mommsen lui attribue une valeur plus réduite de 20 à 25 centimes. Le livre d'or momentanément dépréciée valut moins de sesterces ; nous voyons le même fait se produire pour la monnaie d'argent, l'écu de francs 5 ne représentant qu'une valeur vénale de francs 2,45.

» Ce bouleversement prouve l'abondance des trésors arrachés à la Gaule.

» Cet or pouvait provenir en partie de l'épargne publique. Diodore, de Sicile, écrit que hommes et femmes portaient des bracelets d'or aux poignets, aux bras, des gros colliers au cou et même des cuirasses en or.

» Diodore dit que, dans la Gaule, on n'extraît point d'argent mais de l'or recueilli sans l'aide de mineurs, les fleuves dans leur cours entraînent de grandes quantités de métal précieux. Les ouvriers mettent en bouillie les alluvions qui contiennent de l'or et cette bouillie est lavée et soumise à l'action évaporante des fours.

» Pline cite les localités habitées par

les Tectosages et les Taberlli, comme également riches en alluvions aurifères.

» Ces témoignages accumulés reçoivent une force nouvelle chaque fois qu'une mine est ouverte sur notre sol.

» Lors du siège de Bourges, César admira l'art des Gaulois de pousser des galeries de mines sous les travaux des assiégeants et attribue cette habileté à leur habitude d'exploiter des mines métalliques et aurifères

» Dans des galeries à demi obstruées on retrouve des traces d'exploitation antérieure; et même des outils, des urnes, des lampes témoignent de travaux anciens remontant aux périodes Gauloises et Romaines.

» La pénurie de la main d'œuvre était l'obstacle qui ralentissait l'exploitation Gauloise. La paix Romaine amena des capitaux; une troupe d'Italiens cupide envahit le pays conduisant des troupes d'esclaves employés aux travaux métalliques: un esclave valait de 1.200 à 1.500 fr. soit l'équivalent d'une livre d'or.

» L'exploitation des mines en roche était considérable dans l'Ibérie et en Gaule. Lorsque l'empereur Claude triompha de la Bretagne, l'Espagne lui offrit une couronne d'or de 700 livres de poids (environ 800.000 fr.); celle de la Gaule chevelue pesait 900 livres et valait un million de francs.

» Il est préférable, disait l'Empereur Claude au Sénat, que les Gaulois nous apportent leur or plutôt que d'en jouir en dehors de nous. Il est probable que l'Empereur n'avait guère consulté les Gaulois.

» Les historiens des XVI^e et XVII^e siècles parlent de galeries de mines dans les Pyrénées descendant à 1200 pieds; de Genssanne nous fait connaître les mines du Gard, de l'Hérault, de l'Ardèche.

» En 1875, M. Burthe, étudiant un gisement aurifère situé dans la commune de Saint-Pierre Montlimart (Maine-et-Loire), attribua aux Gaulois l'origine des anciens travaux, alors à l'abandon. En 1909, ce gisement mis en exploitation avec les procédés modernes a donné deux millions d'or. On a constaté la présence de gisements suivant une vaste courbe ouverte sur l'Atlantique, tangente aux Pyrénées, adossés au golfe du Lion, suivant la vallée du Rhône, remontant vers le Nord, courant le long de la Loire, ayant des ramifications dans la Vendée et le Nivernais. Les Romains considérant les mines comme dévolues à l'état par droit de conquête les exploitèrent d'abord en régie; mais les résultats médiocres de ce système (expérience vieille de 20 siècles mais toujours vraie) firent déroger à cette coutume et les mines furent concédées à des particuliers.

» Après la domination Romaine, l'exploitation des mines d'or fut abandonnée et ce métal céda, dans la vie commerciale, la place à l'argent et au bronze.

» Charlemagne provoqua une amélioration de cette industrie; mais cette activité se ralentit rapidement sous ses faibles successeurs. Les mines d'or restèrent inexploitées jusqu'à la fin du XIX^me siècle.

» A la fin du dernier siècle, l'industrie aurifère a pris dans le monde des propor-

tions géantes : du Transvaal on extrait en moyenne 30 millions de tonnes d'or ; or, comme chaque tonne représente la charge d'un wagonnet, cela figure un train de 30 millions de wagonnets couvrant une ligne de 30.000 kilomètres.

» La technique et les procédés de traitement des minerais d'or ont fait, depuis un demi-siècle, des progrès considérables. Au Transvaal, grâce à l'emploi du cyanure, on recouvre presque exactement les quantités d'or distribuées aux actionnaires en dividende ; en Australie, on a expérimenté des procédés délicats qui conviennent aux minerais telluriques analogues à ceux représentés en France.

» Ces progrès ont dépassé la somme de ceux réalisés depuis de longs siècles.

» Sous leur linceuil de déblais, nos mines d'or furent oubliées après la période Gallo-Romaine ; on les considérait comme les ruines d'un camp de César ou les restes de cités détruites. Dans ces ruines ou dans les champs voisins, on découvrait bien des cailloux familiers au mineur d'or, mais ne disant rien aux profanes. Ils provenaient des couches profondes où s'étaient arrêtés les anciens.

» C'est en 1875 que M. Burthe, dans son étude de la mine de Saint-Pierre-Montlimart, avait exposé ses vues à ce sujet.

» En 1909, trois mines françaises : la Lucette, dans la Mayenne ; la Sellière, dans le Maine-et-Loire ; le Châtelet, dans la Creuse, ont produit pour six millions d'or.

» L'or redevient une richesse nationale.

Des ingénieurs, retour des pays exotiques, ont intéressé des capitalistes à leurs recherches, sachant que les derniers perfectionnements permettaient de rendre payants des travaux entrepris sur les anciennes mines dont les galeries ne faisaient qu'effleurer la zone oxydée. C'est ainsi que de vieux pays sont devenus des pays neufs.

» *La Revue de Paris*, dans son numéro du 15 novembre, a publié, sous la signature de M. Marcel Labordère, un nouvel article sur les mines d'or françaises qui nous touche de plus près puisqu'il s'agit de la vallée de la Gagnières, de Bessèges, si connue par ses riches mines de charbon qui exportent avec ses voisins, formant le bassin d'Alais, plus de 2 millions de tonnes par an et versent dans le pays 15 millions de salaires.

» Depuis quelques mois, le *Journal officiel* et les murs de notre ville reproduisent des demandes de concessions de métaux divers dans le rayon de Bessèges.

» On y connaissait la présence de l'or; les anciens avaient gratté le conglomérat formant le bassin de la Gagnière et de la Cèze, l'orpaillage s'était continué jusqu'à nos jours, mais la faible teneur du minerai ne donnait pas lieu à une exploitation industrielle. Lorsque un jeune Bességeois entreprenant partit pour les régions lointaines pour exercer sa profession de mineur là où il y avait gros à gagner, il explora l'Amérique et le Transvaal.

» Quinze ans s'écoulèrent quand, de retour à Bessèges, il fut surpris par l'apparence de ces conglomérats; il fit part de ses soupçons à son patron qui, confiant dans

son expérience, commença des travaux de prospection.

» On parle aujourd'hui d'une couche puissante de 10 kilos sur 4 divisée en deux lits de 5 mètres d'épaisseur, pouvant donner 5 millions de tonnes, 2 milliards et demi de bénéfices et 10 milliards d'or à extraire.

» Ces conglomérats sont analogues à ceux du Transvaal et deviennent payants grâce au cyanure.

» Est-ce un rêve, est-ce une réalité ? L'avenir répondra. Mais les rêves des mille et une nuits qui se réalisent une fois sur mille soutiennent l'humanité. »

M. Trial lit ensuite une étude sur : *Un philosophe inconnu, J.-J. Gourd* :

« Par une singulière ironie après une étude sur l'or, métal qui représente aux yeux de beaucoup l'origine de toute force et la source de toutes les jouissances, nous passons aux difficiles et parfois insolubles problèmes de l'austère philosophie.

» M. Trial nous retrace éloquemment la vie et les principes métaphysiques du professeur genevois J.-J. Gourd. Il sait qu'il va contre le désir, s'il avait pu l'exprimer, de celui qui l'appelait son ami, mais il estime que c'est un devoir pour lui que de parler de ce « philosophe inconnu ».

» Dans un livre posthume, qui va paraître, intitulé : « La Philosophie de la Religion », le savant genevois distingue et sépare le terrain scientifique du domaine religieux, moral et métaphysique.

» La science s'occupe des phénomènes matériels ou mieux des rapports qui les

relient les uns aux autres, d'où la coordination, la classification et en dernière analyse l'énoncé des lois scientifiques.

» On peut, étant donné un phénomène, prévoir d'avance le phénomène qui va suivre et saisir ainsi l'origine et la marche d'une série de faits physiques.

» Mais qui nous instruira de l'éclosion mystérieuse du génie, qui nous dévoilera l'origine de la grâce d'un Raphaël, de la miséricordieuse pitié d'un Saint François-d'Assise, du mysticisme chrétien ?

» Nous paraissions nous trouver ici en présence d'un je ne sais quoi qui échappe à nos balances, à nos creusets et à nos calculs ; ici pas de loi, ici pas de coordination, ici pas d'enchaînement qu'on peut prévoir ou qu'on peut faire naître. L'esprit souffle où il veut et nul ne peut savoir où il va ni d'où il vient. Et J.-J. Gourd est amené dans sa « Philosophie de la Religion » à établir le hors-loi, le non-coordonné, l'absolu.

» Le peintre de génie, le poète inspiré, le mystique, Dieu, échappent à toutes règles : leurs actes ne peuvent être prévus et n'ont aucune relativité, ils sont hors et au dessus de toute loi, insoumis à toute coordination, ils sont l'absolu qui défie toute entrave et toute contrainte, l'absolu dans tout son mystère et son magnifique épanouissement. »

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Poinso, Raphel, de Pougna-doresse, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis la dernière réunion.

Il dépose encore l'hommage suivant, au nom de l'auteur :

Arsène THÉVENOT : *Souvenirs, Impressions et Réflexions d'un vieux Bonapartiste.*

M. le *président* rapporte qu'à suite de la décision prise dans la séance dernière, a été faite, le lendemain dimanche 4 décembre, à 11 heures du matin, la visite à *Monsieur Béguinot, membre honoraire*. La délégation de l'Académie, qui avait répondu à l'invitation de M. le *président*, comprenait, après lui, MM. Clauzel, Jouve, Bruneton, Clavel, Mazel, Poinso, les chanoines Contestin et Nicolas. M. le *président* a exprimé en termes respectueux et touchants

à Monseigneur les félicitations de la Compagnie, à l'occasion de son cinquantenaire sacerdotal, pour son heureux et glorieux passé et formulé pour l'avenir les vœux les plus ardents et les plus sincères.

Monseigneur Béguinot a accueilli l'Académie avec cette simplicité pleine de bienveillance et de distinction qui le caractérise. Il l'a remerciée de sa démarche courtoise. Il a été ému du rappel par M. le président de la mémoire de l'illustre évêque Fléchier, son prédécesseur sur le siège de Nîmes et l'un des fondateurs de notre Compagnie. Il s'est félicité de compter parmi les membres de cette Société savante si ancienne et si distinguée aux travaux de laquelle les exigences de son ministère (il allait partir pour visiter les inondés) l'empêchaient de prendre une part plus active. Il a remercié enfin des vœux exprimés pour l'avenir.

M. le secrétaire mentionne avec tristesse le décès Madame Margier, mère de M. Margier, juge d'instruction à Nîmes. Ce deuil frappe notre confrère M. Deloche, dont M. Margier est le gendre.

M. le secrétaire communique le récent décès, à Pont-Saint-Esprit, de M. Louis Bruguière-Roure, lequel était membre non résidant depuis le 19 novembre 1887. Il était entré dans la compagnie, en 1875, au titre de correspondant. C'était un travailleur acharné. Sa compétence en Archéologie et en histoire était grande. Il était inspecteur de la Société française d'Archéologie. Ses travaux étaient considérables. Ils ont souvent et grandement honoré nos Mémoires.

En attendant que le règlement permette ou prescrive de songer à son remplacement, M. le président présente et justifie la candi-

dature de M. *Déchelette* comme *membre honoraire*.

M. *le secrétaire* rapporte que le banquet officiel offert à notre protégé *Fernand Janin* et à ses camarades Prix de Rome de cette année en peinture, gravure et musique, MM. Dupas, Piel, Noël Gallon, a été très brillant, le mercredi 14 décembre courant. Le souvenir en sera conservé de quelque façon dans nos archives, pour perpétuer le succès remporté par le premier de nos protégés sur la fondation *Maumenet*.

M. *le secrétaire* donne connaissance de la circulaire de la SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN portant une 2^e protestation contre le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie. (Extrait du procès-verbal de la séance du 29 novembre 1910.)

L'Académie déclare donner son adhésion aux conclusions et aux démarches proposées. Elle formulera, à son tour, prochainement, après étude approfondie, ses observations sur ce projet de loi.

M. *Mazel* informe l'Académie qu'un comité s'est formé pour la publication posthume de poésies de *Tourniquet, félibre di coupéu* (M. *Louis Bard*). Ce comité est ainsi composé : MM. Frédéric Mistral, Benoît-Germain, Bondurand, abbé Albert Durand, chanoine Delfour, Gal, Maurin, Dr E. Mazel, Raphel, Reinaud, etc., etc.

M. *Mazel* sollicite, en faveur de cette publication, une souscription de l'Académie, qui vote une somme de 40 francs.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre non résidant* et d'un *correspondant*.

Par deux scrutins successifs qui donnent l'unanimité des suffrages exprimés par tous les membres présents, sont élus :

1° *Membre non résidant*, en remplacement de M. Ch. Domergue, décédé, M. Joseph-Antoine Lacroix, officier de l'Instruction publique, ancien directeur du service des enfants assistés de la Seine, lauréat de l'Académie de médecine, des Sociétés protectrices de l'enfance de Paris et Marseille, domicilié à Beaucaire (Gard).

2° *Correspondant*, M. Pierre Guérin, professeur de l'Université, résidant à Milhaud (Gard).

M. le secrétaire signale, parmi les échanges notés dans les arrivées de ce jour, le *Bulletin* de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES (troisième trimestre 1910). A la page 145, on trouve un article particulièrement intéressant pour nous, au moins par son titre : *Une dédicace nimoise au Mars de la Nauque (197-222 ?) et l'incursion des Alamans (262)*.

On passe aux lectures.

M. Gustave Fabre fournit le compte rendu suivant de la plaquette de M. L. Maury : *Heures d'Algérie*.

« Messieurs,

» M. Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montauban, a fait hommage à notre Académie d'une plaquette ayant ce titre suggestif : *Heures d'Algérie*, et relatant ses impressions dans cette France d'outre-mer. Le

récit n'est pas moins attrayant que le titre et ces esquisses crayonnées, comme le dit l'auteur, au hasard du voyage, sont pleines à la fois de naturel et d'intérêt.

» Ces heures d'Algérie sont toujours précédées pour nous de quelques heures de Méditerranée et l'on sait ce que cela veut dire. On y apprend cependant quelque chose : on y apprend ce qu'est un phare. « Sans doute (c'est, Messieurs, le voyageur qui parle), nous avons tous admiré ces longs cierges de pierre, enlevant d'un trait vif leur blancheur immaculée entre l'azur du ciel et celui de la mer. Mais qui n'a vu que cela n'a pas vu le phare. Pour le voir comme il convient, il faut traverser d'abord toute une série de sensations préparatoires, il faut avoir été secoué du soir au matin et du matin au soir dans une étroite cabine de navire, sur une mer grise, sous un ciel gris, une pluie grise, voir, à la chute du jour, tout ce gris finir dans un noir d'encre... sentir la mer soulevée par d'énormes vagues .. connaître une série d'heures passées dans une immobilité totale, étendu sur une couchette, avec une pleine lucidité d'esprit (et c'est ce qu'il y a de terrible !) mais sans pouvoir ni lire ni écrire ni dormir... et alors se dire : Il n'y a pas de raison pour que cela finisse. Quand on est là, psychologiquement, on est tout à fait mûr pour comprendre ce qu'est un phare. Là-bas, tout au loin tremblote une petite lumière, à éclats intermittents... Alors on le voit pour de bon, non le phare-décor des bains de mer, mais le vrai phare. Et celui-ci, c'est un phare d'Afrique. »

» Une fois là, les excursions commencent.

cent. « Tout a été dit, poursuit l'auteur, sur Alger et l'Algérie, depuis les savantes études de Gaston Boissier sur l'*Afrique Romaine*, de Camille Rousset sur la *Conquête d'Alger*, de Renan sur la *Société berbère*, de Paul Leroy-Beaulieu sur la *Colonisation de l'Algérie*, jusqu'aux aimables facéties de *Tartarin de Tarascon*. » Et cependant la brochure que j'analyse devant vous nous en dit encore quelque chose, quelque chose de neuf ou tout au moins de rajeuni. Après une description très pittoresque et très personnelle d'Alger, la ville blanche, comme il dit, cet amoncellement de constructions étincelantes, sorte d'escalier de géants qui semble s'élancer à l'assaut des derniers contreforts de l'Atlas, après un tableau verdoyant de la végétation déjà très africaine, mais savamment entretenue dans des massifs soignés par des horticulteurs habiles, l'auteur fait ressortir les contrastes frappants que l'Algérie présente partout au visiteur. D'un côté, le port animé, les sirènes des paquebots, les sifflets des locomotives, la civilisation dans ce qu'elle a de plus moderne, la lutte pour la vie dans ce qu'elle a de plus mouvementé ; et, d'autre part, tout cela sur le sol de ces tribus alanguies, immobiles, où le kief, le repos arabe, paraît le suprême idéal. D'un côté, les fils du prophète, harmonieusement couverts de burnous blancs et promenant leur nonchalance majestueuse sur les places publiques ; d'autre part, ces colons affairés, agités, vêtus d'habits d'ailleurs beaucoup moins gracieux, dernier envoi du Louvre ou de la Belle Jardinière. D'une part, les automobiles, les squares lumineux, les tramways électriques, la vie enfié-

vrée et bruyante de notre siècle tapageur ; d'autre part, cet auditoire d'Arabes, assis par terre, aux regards vagues, perdus dans une rêverie qui n'est pas épuisée même après dix ou onze siècles, et ce *taleb* psalmodiant au son d'une petite flûte des strophes qui célèbrent l'histoire merveilleuse de quelque antique marabout. Contraste dans le vêtement, dans l'habitation, dans la mentalité, dans la conception religieuse, c'est toute l'Algérie et ce choc des peuples, des mœurs, des langages, des habitudes offre un intérêt si vivant que du matin au soir on voit des choses neuves et que le temps ne dure pas.

» Puis c'est le trajet pittoresque d'Alger à Oran. Trains superbes, plus confortables que les nôtres, mais d'une lenteur désolante, faisant avec effort, et il paraît que c'est encore un progrès merveilleux, 35 kilomètres à l'heure. Voici des bourgs et des villages portant des noms d'auteurs, d'artistes, de généraux français ou de villes européennes, Vesoul, Zurich, Strasbourg et beaucoup d'autres, ce qui doit rendre difficile aux jeunes colons de là-bas l'histoire et la géographie, si bien qu'un enfant pourrait dire à juste raison que Descartes est un endroit de bifurcation et que Renan est une gare au buffet de laquelle il a pris du café.

» Vient ensuite un tableau d'Oran, plus sévère qu'Alger, marqué d'un cachet espagnol, très animé, mais attristé par la citadelle célèbre de Mers-el-Kébir devenue un pénitencier militaire où sont entassés les soldats indignes de porter les armes.

» Puis c'est Tlemcen, plein de couleur

locale, demeuré encore très arabe par la forte proportion de ses habitants indigènes, par le nombre de ses mosquées, de ses tombeaux, de ses souvenirs historiques, de ses usages religieux.

» Plus arabe encore est au regard Sidi-Bou-Médine, sorte de ville sainte, groupée autour d'un mausolée, lieu de pèlerinage très fréquenté par toutes les tribus. C'est vraiment un coin d'Orient, dans sa beauté et dans sa poésie.

» Enfin, après un tour en Kabylie, cette contrée du vrai Berbère, où vivent, laborieux, persévérants et économes, les descendants de Jugurtha, l'auteur revient à Alger prendre place sur le bateau qui le ramènera en France, à son point de départ. « Pour abréger nos *heures de Méditerranée*, ajoute-t-il en terminant, nous n'aurons qu'à revivre nos *heures d'Algérie*. »

» Telle est, Messieurs, cette narration dont je n'ai fait qu'esquisser quelques traits et qu'il faudrait lire d'un bout à l'autre pour en savourer à loisir tout l'intérêt et tout le charme. Les aperçus ingénieux, les réflexions documentées, les jugements fins y abondent, dénotant chez l'auteur une maîtrise remarquable. Du reste, il ne faut point s'en étonner. M. Léon Maury, un des fils de notre cité, un des élèves distingués de notre cher Lycée de Nîmes, licencié ès-lettres et docteur en théologie, a déjà, dans plusieurs ouvrages de longue haleine et de haute envergure, donné à ceux qui le connaissent la mesure de son talent. Ce serait un honneur pour l'Académie de Nîmes de se l'attacher par un lien étroit et je prends aujourd'hui la liberté, que, j'en suis sûr,

vous ne trouverez pas trop grande, de proposer sa nomination comme correspondant de notre Compagnie. »

M. de Pougnaressesse communique ensuite son mémoire sur *Le rétablissement du Siège épiscopal de Nîmes sous la Restauration*. L'importance de cette étude décide l'Académie à l'insérer dans ses *Mémoires*. En voici un rapide résumé.

« Avec une clarté rare dans un sujet si délicat, si bourré de faits et qui semblerait exiger un volume pour être traité d'une façon intelligible, l'auteur nous fait assister en quelques pages à tout ce qui intéresse l'église de Nîmes pendant les temps troubles de la Révolution jusqu'à nos jours, ou du moins jusqu'au second empire.

» Sous l'ancien régime, la région du Gard comprenait trois évêchés : Uzès, Alais et Nîmes, dont les titulaires refusèrent de se soumettre aux injonctions de la Constituante.

» Pour pourvoir à ces vacances, après beaucoup de vaines recherches et de tentatives infructueuses, on finit par découvrir l'évêque assermenté de Clermont-Ferrand, Périer, qui accepta, dit-on, sur les instances de son collègue à la Chambre, Rabaut-Saint-Etienne, le siège épiscopal qu'on lui offrait.

» Comme à Quimper, il y eut à Nîmes des scandales de tous genres à son arrivée. Mais bientôt il fut obligé de quitter la ville, où il n'avait trouvé ni estime ni fidèles.

» Survint, après quelques années, le Concordat et alors lutte, entre les villes d'Uzès,

d'Alais et de Nimes, qui chacune désirait posséder l'évêque du nouveau département.

» Après beaucoup de pourparlers et d'intrigues municipales, Nimes l'emporta grâce aux subsides que s'imposa volontairement la population catholique nimoise.

» Mais alors nouvelles difficultés, où loger l'évêque ? Avec l'appoint de 70.000 francs offerts par les fidèles on put acheter la maison Rivet, dans la Grand'Rue, qui devint la Préfecture, et le nouvel évêque put s'établir dans l'ancien évêché.

» Quant aux grand et petit séminaires, ils furent installés dans des immeubles situés dans la rue des Chassaintes que les Nimois payèrent en partie.

» Et toutes ces luttes, toutes ces vicissitudes, toute la diplomatie, tous les rapports pour mener à bien cette délicate et difficile mission, avoir à Nimes l'évêque du Gard, nous ont été exposés avec la plus parfaite clarté malgré l'abondance de chiffres aussi nombreux qu'exactes et de notes patiemment recueillies un peu partout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 31 décembre 1910

Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Maurin, comte de Balincourt, Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Poinso, Raphel, *membres résidants* ; P.-H. Bigot, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Conformément à l'article 44 du règlement, M. Loubières, directeur du Crédit Lyonnais, sur la présentation de M. le président, est admis à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

M. le secrétaire communique la lettre de remerciements de M. Pierre Guerin, élu *correspondant* à la précédente séance.

« Milhaud, le 27 décembre 1910.

» Monsieur le secrétaire perpétuel,

» Je reçois avec plaisir votre notification de ma nomination comme *correspondant* de l'Académie de Nîmes.

» Je remercie sincèrement l'Académie de l'honneur qu'elle m'a fait et j'accepte bien volontiers de l'entretenir, dans la séance du 14 janvier prochain, sur mon histoire d'une

commune rurale de 1780 à 1800, à moins que l'aggravation de l'état de santé de Mme Guérin, très souffrante en ce moment, ne m'oblige à confier ce soin à mon aimable et dévoué collègue M. Poinso, qui s'en chargerait, le cas échéant.

» Le double avantage de prendre part aux travaux de votre Compagnie et d'être allégé d'une grave inquiétude me fait souhaiter vivement d'assister à cette séance.

» Je vous prie, Monsieur le secrétaire perpétuel, de vouloir bien agréer pour vous et pour les membres de l'Académie de Nîmes, mes meilleurs sentiments de gratitude pour votre bienveillant accueil.

» P. GUÉRIN,

*professeur d'histoire au Lycée de Nîmes,
résidant à Milhaud. »*

Au sujet du jubilé sacerdotal, dont il a déjà fait mention, M. le secrétaire dit que, jeudi 23 décembre courant, dans la chapelle de Saint-Joseph, en présence de Mgr Béguinot et de Mgr du Curel, a été célébré le jubilé sacerdotal de M. le chanoine Nicolas. Un grand nombre de prêtres et d'amis entourait le vénéré jubilaire.

M. le président félicite M. l'abbé Bonnefoi, qui monte dans la hiérarchie ecclésiastique, élevé du rang de chanoine honoraire à celui de chanoine titulaire.

M. le président félicite également M. Poinso, transféré avec avancement du Lycée de Nîmes au Lycée de Marseille, comme professeur de troisième, et regrette son départ. Comme l'héroïne grecque, qui se réjouit en versant des larmes, il est heureux, pour notre confrère, de ce changement de

situation; mais il regrette le départ d'un membre des plus sympathiques, des plus assidus à nos réunions, un collaborateur des plus zélés et des plus intéressants de nos travaux.

M. *Poinso* remercie en termes émus. Il affirme que le regret de quitter Nîmes lui vient de s'éloigner de l'Académie. Il promet d'user aussi souvent qu'il le pourra de son titre de *membre non résidant*, que lui confèrent nos statuts et adresse à ses confrères, notamment à M. *le président*, dont les paroles lui sont allées au cœur, ses souhaits les meilleurs.

M. *le président* communique la lettre suivante de M. *le Chanoine Camille Ferry*, curé de Saint-Paul et Doyen du Chapitre, qui prend sa retraite, après un long et pénible ministère.

« St-Paul, 30 décembre 1910.

» Mon Cher Président,

» Une expérience déjà trop longue m'a convaincu que je ne pouvais plus prendre part utile aux travaux de l'Académie. Je viens donc vous prier d'agréer ma démission de membre actif et de la faire agréer à mes confrères, les assurant que je garderai le meilleur souvenir de nos relations et de leur courtoise sympathie.

» Je serais heureux d'être rattaché à l'Académie par le titre d'académicien honoraire.

» Tout à vous.

» Camille FERRY. »

Après avoir manifesté les regrets que cette démission causerait à la Compagnie, M. *le président*, propose de remettre toute

décision à ce sujet à une prochaine séance, après la visite qu'il compte faire auprès de M. C. Ferry, pour obtenir de lui le retrait de sa démission.

M. le président donne lecture de la note qu'il avait annoncée et qu'il avait demandée à un ami de la famille du défunt, M. Bruguier-Roure, membre non résidant, dont l'Académie a récemment appris avec beaucoup de peine le décès.

« Louis Abel Bruguier-Roure est décédé, le 21 novembre dernier, après dix-huit mois de souffrances qu'il subit avec une grande résignation, soutenu par sa foi vive, et confiant en la vie qui l'attendait au-delà de la mort.

» Il était né en 1847 à Villeneuve-lès-Avignon.

» Sa vie fut toute de fidélité, de dévouement et d'étude.

» Les visites qu'il fit tout jeune avec son père, au pape Pie IX et au Comte de Chambord, eurent sur lui une grande influence : catholique convaincu et royaliste intransigeant, il ne recherche pas les honneurs ; et la droiture de son caractère l'éloigna de toute intrigue comme de toute compromission. — Il mit sa grande activité et son inépuisable dévouement au service de ses compatriotes ; l'école — qu'il voulait libre — et la défense des intérêts professionnels des agriculteurs furent les œuvres qui lui tinrent le plus à cœur.

» Il n'avait pas seulement l'âme généreuse ! Bruguier possédait encore une haute culture intellectuelle et une science approfondie. Esprit d'élite, vivement attaché à sa

petite patrie du Pont-Saint-Esprit, berceau de sa famille, il était épris des beautés archéologiques qu'elle renferme et les a minutieusement étudiées. Il fit d'intéressantes recherches sur « les constructeurs de ponts au moyen âge », « les plafonds peints du xv^e siècle », « la viguerie de Pont-Saint-Esprit » et « la Chartreuse de Valbonne ». Inspecteur de la Société française d'archéologie, c'est à lui que fut confiée en 1897 la délicate mission de diriger le 64^e congrès d'archéologie de France, qui tint à Nîmes ses assises. Membre des Académies de Nîmes et de Vaucluse, M. Bruguier-Roure était estimé par tous ses confrères que son affabilité et sa modestie charmaient, et qu'intéressaient son érudition et ses laborieux travaux.

» Vingt-huit années de travail furent par lui consacrées à recueillir de précieux documents sur « l'œuvre des Eglise, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit ». Il les réunit en un cartulaire publié sous les auspices de l'Académie de Nîmes et du ministère de l'Instruction publique. La mort ne lui a point permis de mener à bonne fin une étude semblable concernant les Bénédictins de Saint-Pierre.

» Ceux qui ont connu M. Bruguier-Roure conserveront le souvenir de l'homme de bien et du savant dont la vie semble avoir été guidée par cette même pensée qui inspira l'œuvre étonnante de ces confréries de constructeurs de ponts au moyen âge, à l'étude desquelles il a consacré la plus grande part de ses travaux : « Nil mercedis, præter æterne retributuriis præmium. »

Cette note est de M. Vincent Clauzel, avocat.

M. le secrétaire note que M. Paul Révoil, membre honoraire, vient de quitter la diplomatie et l'ambassade d'Espagne pour prendre, à Constantinople, la direction de la Banque Ottomane.

Enfin, M. le président rapporte que le bureau de l'Académie a été convoqué, par M. le Maire, à une réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 21 courant, à 8 heures 1/2 du soir, à l'effet de constituer le « bureau » chargé d'organiser le Congrès de la pré-histoire en août prochain. » M. le président dit que l'honneur a été fait à notre Compagnie de réserver à son président, en exercice au cours de l'année 1911, la place d'une Vice-présidence sur les quatre qui sont fixées. En outre, M. Mazauric, notre très distingué confrère, a été nommé Secrétaire général du Congrès. On voit que le rôle de notre Compagnie sera important et prépondérant dans cette manifestation scientifique.

M. le secrétaire rapporte la délibération de la Commission du Legs Maumenet. Il dit qu'elle a été réunie, le mercredi 28 décembre courant à 5 heures de relevée. Etaient présents : MM. le Chanoine Delfour, Clauzel, Jouve, Bruneton, de Balincourt, membres du bureau ; Clavel, Maurin, Reinaud, La Haye, Commissaires adjoints au bureau.

D'après les renseignements fournis sur les anciens protégés et les prétendants nouveaux, deux allocations restant disponibles, celles de M. Fernand Janin et de M. Robert Challet, la Commission, à la suite d'un sérieux et profond examen, a décidé de proposer à l'Académie les attributions suivantes :

MM. Mérignargues maintenu à..	400 f.
Vidal.	300
Mlle Dupuy.	300
MM. Bouat, élevé de 300 à.....	350
Sauveplane, élève au conser- vatoire de Paris, succède- rait à Challet pour.....	300
Verdier bénéficierait de partie de la bourse Janin.....	200
Cayla-Gay, maintenu à....	200
Louis Blanc	200
Mlle Daisy Guérin, nouvelle pro- tégée	200
Mlle Bertrand, allocation excep- tionnelle pour cette année	200
	<hr/>
Total.....	<u>2.650</u>

Ce total, qui entame un peu la réserve, exceptionnellement pour cette année, ainsi qu'il vient d'être dit, est expliqué en détail à l'Académie, et unanimement approuvé par elle avec les observations qui justifient cette distribution.

L'ordre du jour appelle les élections annoncées.

Sont nommés *membres honoraires*, par deux scrutins successifs :

M. *Joseph DÉCHELETTE*, conservateur du Musée de Roanne, dont les principaux ouvrages sont :

Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (2 vol. 1904) ;

Les fouilles du Mont Beuvray de 1897 à 1901 (1904) ;

Manuel d'Archéologie préhistorique, Celtique et Gallo-Romaine, t. I et II (1908 et

1910, A. Picard, Paris). (V. *Journal des Savants*, n° 1, janvier 1911.)

M. *Joséphin PÉLADAN*, homme de lettres, Paris.

On arrive à la lecture renvoyée d'une précédente séance et remise à ce jour.

Conformément aux articles 44 et 54 du règlement, M. *Loubières*, directeur du Crédit Lyonnais, à Nîmes, admis à la séance, est autorisé à donner lecture de son mémoire sur l'*Histoire des Finances*.

« Une lecture, austère par le titre et sortant du cadre ordinaire de nos communications, mais d'un très haut intérêt, d'un style soutenu et sobre, a occupé en entier la séance. M. *Loubières* nous a fait parcourir en quelques pages l'*Histoire des Finances*.

» Cette histoire ne commence pas, comme on le croit communément, au roi Midas, de légendaire mémoire : l'industrie et le commerce avaient atteint un assez haut point d'importance chez les Assyriens pour que ceux-ci eussent déjà des comptoirs et des banquiers ; de curieuses briques à caractères cunéiformes en font foi ; et ceci nous reporte à 2 ou 3,000 ans avant notre vie.

» Les villes Ioniennes, telles que Drilet, points de transit entre l'Europe et l'Asie, comptaient de nombreuses banques ; mais ici nous manquons de détails. Au contraire, l'Athènes de Périclès va nous montrer tous les ressorts qui mouvaient les transactions déjà fort importantes de cette époque.

» La République athénienne était contenue dans un territoire plutôt pauvre, in-

suffisant pour nourrir des habitants et très restreint.

» A Athènes, la richesse, et c'est en cela qu'elle ressemble à nos métropoles actuelles, la richesse provenait du commerce, de l'industrie, de la banque, qui la répartissaient entre un très grand nombre de citoyens — il n'en est pas de même encore aujourd'hui. — Elle était si divisée qu'Isocrate pouvait dire : « Il n'y a personne qui soit assez pauvre pour faire honte à l'Etat par la mendicité. »

» Le Pirée était le marché de la Grèce entière ; les drachmes d'Athènes, partout recherchées, ont cours partout ; aussi les faux monnayeurs sont-ils punis de mort.

» On trouvait à Athènes des Sociétés en participation et des bailleurs de fonds touchant des dividendes. Les banquiers faisaient des avances sur dépôt de titres ou d'objets précieux ; ils avaient leurs livres de compte où étaient marquées les entrées et les sorties de fonds, leurs correspondances, et, sinon la lettre de change, du moins le chèque.

» Sans avoir un caractère officiel, les banquiers étaient les dépositaires des actes et contrats que reçoivent nos officiers ministériels. Ils prêtaient aux villes et souscrivaient en quelque sorte des emprunts d'Etat.

» La République ne levait qu'un droit de 2 pour 100 *ad valorem* ; ses tribunaux de commerce expédiaient l'hiver tous les procès de l'année ; l'argent se prêtait à 1 pour 100 et même plus haut.

» En matière de prêt maritime, il n'y avait pas de limites.

» Dans l'ancienne France, la noblesse ne pouvait s'occuper de finances : les Juifs et les Italiens y suffisaient.

» Sous Philippe-le-Bel, les Templiers étaient riches et riches à l'excès. Ils possédaient plus de cartulaires et de livres de comptes que de traités sur le dogme. La richesse appelle la confiance ; leurs caisses devinrent les dépôts préférés des capitalistes ; ils tinrent des comptes courants, ouvrirent des crédits, firent une concurrence chrétienne aux Juifs et pieuse aux Lombards. Les papes les chargeaient des finances des croisades. Ils étaient les banquiers des princes et des rois à leurs maisons de Londres et de Paris. Les Capétiens avaient chez eux leur trésor.

» Or, les grandes puissances financières deviennent rapidement impopulaires, odieuses.

» Le roi de France, manquant d'argent, s'en souvint et s'en servit. — Les Templiers étaient condamnés. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
